



Rapport de gestion 2023



BEKB

BCBE



Rapport et comptes annuels 2023

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée
générale des actionnaires sur l'exercice 2023

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2023.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe au compte de résultat ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b CO).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner, conjointement avec le Rapport de gestion, une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque. La BCBE aborde tous les principaux sujets liés au développement durable.

Les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Conforme aux normes précitées, ce dernier porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le rapport sur les questions non financières (cf. art. 964a ss CO) est intégré au Rapport de développement durable. Le chapitre « Index CO » indique les pages auxquelles les informations à fournir figurent (cf. [Rapport de développement durable > Index CO](#)).

Les informations présentées dans le Rapport de développement durable se rapportent à la maison mère de la BCBE. Lorsque cela s'avère pertinent, des informations relatives à la filiale aity SA les complètent (en fin de chapitre). Au 31 décembre 2023, la société aity SA n'appartenait pas au périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes comptables et d'évaluation > Périmètre de consolidation](#)). aity SA ne dispose pas d'une politique de durabilité qui lui est propre, la société étant intégrée, avec ses quelque 250 collaboratrices et collaborateurs, dans les structures et les processus de la BCBE.

Certains chiffres-clés figurant dans le Rapport de développement durable ont fait l'objet d'un audit externe (cf. [Rapport de développement durable > Audit externe et Rapport de développement durable > Audit externe du bilan écologique](#)). Tous les processus de la BCBE sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise, ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ».

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, Nicole Blättler, Sandro Pfammatter

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler, Lea Moser, Rahel Nyffeler, Rojith Ragavan, Republica AG

Couverture

Katrin Sperry, collaboratrice de la BCBE

© Mars 2024

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2024

Portraits



La BCBE s'engage en faveur de sa clientèle, de son personnel, de ses actionnaires et de l'espace économique des cantons de Berne et de Soleure.



Découvrez quatre histoires qui témoignent de l'engagement de la BCBE :
report.bekb.ch/2023/fr/portraits

Sommaire

À notre propos

Avant-propos	9
L'exercice en bref	11
Politique d'affaires	13
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de distribution des dividendes	20
Contexte et positionnement	21
Contexte conjoncturel mondial	21
Contextes conjoncturels suisse et régional	23
Domaines d'activité diversifiés	23
Engagement durable	29
Organisation	31
Organes et organigramme	31
Changements à la tête de la BCBE	34
Sites de la BCBE	35

Gouvernance d'entreprise

Généralités	42
Principes	42
Structure du groupe et actionnariat	44
Structure du capital	45
Conseil d'administration	48
Conseil d'administration : introduction	48
Membres du Conseil d'administration	49
Organisation interne	54
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	57
Direction générale	59
Direction générale : introduction	59
Membres de la Direction générale	60
Actionnaires	63
Droits sociaux des actionnaires	63
Changement de contrôle et mesures de défense	64
Audit et révision	65
Organe de révision interne	65
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	66
Politique d'information	68
Agenda financier	69
Périodes de blocage	70

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	72
Compétence et fixation des rémunérations	73
Organisation	73
Procédure	73
Système de rémunération	74
Principes	74
Conseil d'administration	75
Direction générale	77
Rémunérations versées en 2023	80
Changements intervenus pendant l'exercice	80
Conseil d'administration	80
Direction générale	83
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	84
Personnes proches	84
Droit de participation	85
Fonctions au sein d'autres entreprises	86
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	88

Rapport financier

Rapport annuel	91
Commentaires sur l'activité de la banque	91
L'exercice 2023	94
Effectif de personnel	105
Liquidités et fonds propres	106
Emploi du bénéfice	107
Réalisation d'une évaluation de risque	108
État des commandes et des mandats	109
Activités de recherche et de développement	110
Événements extraordinaires	111
Perspectives	112
Boucllement annuel	113
Bilan	113
Compte de résultat	114
Emploi du bénéfice	115
Tableau des flux de trésorerie	116
État des capitaux propres	117
Annexe au compte de résultat	118
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	180
Chiffres-clés	184

À notre propos

Avant-propos	9
L'exercice en bref	11
Politique d'affaires	13
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de distribution des dividendes	20
Contexte et positionnement	21
Contexte conjoncturel mondial	21
Contextes conjoncturels suisse et régional	23
Domaines d'activité diversifiés	24
Engagement durable	29
Organisation	31
Organes et organigramme	31
Changements à la tête de la BCBE	34
Sites de la BCBE	35

Le résultat positif confirme que la BCBE est sur la bonne voie



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2023, la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a tiré un bilan à mi-parcours de sa Stratégie 2025. Elle est sur la bonne voie, comme le prouve la nette hausse du bénéfice annuel de 9,6 %, à 174,9 millions de francs. Cette évolution profite également à nos actionnaires : comme les années précédentes, nous leur proposons de relever le dividende, cette fois-ci de 9.60 francs à 10.00 francs par action.

« Notre modèle d'affaires axé sur le long terme porte ses fruits. Au vu du résultat de l'exercice 2023, nous sommes en mesure de relever une fois encore le dividende. »

Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Conseil d'administration

Nous sommes heureux de constater que notre stratégie non seulement a des retombées positives sur nos finances, mais rencontre aussi de très bons échos auprès de notre clientèle. Le nombre de clients a en effet crû durant l'exercice sous revue. De plus, les fonds de la clientèle ont augmenté de 4,6 %, à 40,8 milliards de francs, alors que la progression des prêts à la clientèle a atteint 4,1 %.

Grâce à son concept de suivi « Aux côtés de nos clients », la BCBE croît de manière pérenne : les clients peuvent compter sur des coachs financiers qui prennent les devants et abordent suffisamment tôt les divers sujets qui se rapportent à leur vie ou à celle de leur entreprise. À cela s'ajoute le fait que nous avons transformé successivement, entre 2019 et 2023, tous nos sites avec personnel afin de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle, à savoir réaliser des opérations bancaires de manière autonome et flexible et recevoir un conseil personnalisé.

Cette année, nous avons accueilli deux nouveaux membres à la Direction générale : Beatrice Kern et Domenico Sottile. Beatrice Kern, en poste depuis septembre 2023, prendra les rênes des finances de la banque au printemps 2024 et succédera ainsi à Alois Schärli, qui partira à la retraite en avril 2024. Domenico Sottile, pour sa part, dirige, depuis le 1^{er} novembre dernier, le Département Key Clients / Asset Management, auquel il entend donner une orientation client plus marquée. Il pourra faire parler sa longue expérience dans le domaine des placements pour développer ce département.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos clientes et clients, nos actionnaires et notre personnel pour leur confiance et leur engagement. C'est grâce à votre soutien que nous parvenons à réaliser de tels résultats. Vous nous encouragez à maintenir notre cap.

« Nous sommes heureux de constater que nous sommes encore et toujours une banque de confiance. La hausse du nombre de clients et la croissance du résultat en sont la preuve. »

Armin Brun, CEO

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

La BCBE enregistre une croissance robuste et construit un avenir durable

La BCBE a réalisé un très bon exercice 2023, dépassant même celui de 2022, déjà réjouissant. Le bénéfice annuel a connu une nette augmentation de 9,6 %, à 174,9 millions de francs. Ce résultat positif confirme que la BCBE, grâce à sa stratégie, est sur la bonne voie. La banque bâtit un avenir durable.

Les affaires avec la clientèle ont continué de progresser en 2023. La BCBE parvient encore et toujours à attirer de nouveaux clients, ce qui lui a notamment permis d'accroître le volume des fonds de la clientèle de 4,6 %, à 40,8 milliards de francs.

Le résultat commercial a crû de 9,6 % par rapport à l'exercice 2022. La BCBE a su contrôler ses coûts dans un contexte inflationniste, comme le montre le résultat des charges d'exploitation par exemple. Le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) a bondi à 246,9 millions de francs, ce qui représente une hausse de 40,4 % en comparaison avec l'exercice précédent. Par ailleurs, la BCBE a dégagé un bénéfice annuel de 174,9 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 9,6 %.

Rémunération des comptes de virement, d'épargne et de prévoyance

Le résultat réjouissant de la BCBE s'explique, d'une part, par la poursuite du déploiement de la Stratégie 2025 et, d'autre part, par le contexte actuel des taux. Le bon refinancement assuré par les avoirs de la clientèle et les prévisions encourageantes sur le front des taux directeurs ont contribué à la progression du résultat des opérations d'intérêts. La clientèle profite, elle aussi, des taux en hausse, étant donné que la BCBE rémunère de nouveau les fonds de la clientèle. La banque a déjà relevé ses taux d'intérêt à plusieurs reprises. En outre, elle a été l'un des premiers établissements suisses à réintroduire, en juillet, une rémunération sur les comptes de virement.

Des pratiques responsables pour la région

La BCBE s'engage en faveur d'un développement durable de son espace économique et de vie en société et ce, dans une optique à long terme. Pour ce faire, elle vient en aide aux PME novatrices, aux nouvelles entreprises et aux entreprises qui doivent être remises, et renforce ce faisant l'épine dorsale de l'économie régionale. Par ailleurs, la BCBE est un important pourvoyeur d'emplois — elle compte 1165 collaborateurs — et encourage la coopération au sein d'écosystèmes. En 2023, elle a alloué, par l'intermédiaire de son fonds de soutien, 1,5 million de francs à de nombreux projets à but non lucratif en lien avec la culture, le sport et les loisirs, l'écologie, la formation ainsi que la santé et la société.

Le Canton de Berne n'est pas en reste, puisque la BCBE lui versera environ 37 millions de francs d'impôts au terme de l'exercice 2023 et quelque 48 millions de francs de dividendes. Les autres actionnaires en profitent eux aussi, étant donné que la BCBE proposera, lors de

l'Assemblée générale du 21 mai 2024, de relever le dividende de 9.60 francs à 10 francs par action. Le ratio de distribution s'élève à 53,3 %, dans la fourchette de 50 % à 70 % fixée par le Conseil d'administration.

Le développement durable, une valeur cardinale

La BCBE est une banque engagée et responsable. Elle entend fournir une contribution majeure à la préservation de l'environnement et à la vie en société dans sa région. « Nous pensons et agissons en prenant en compte tous les aspects possibles, car nous sommes une banque axée sur le développement durable. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'engagement responsable constitue un élément clé de la Stratégie 2025. Cela se traduit par diverses initiatives, comme l'adhésion à l'Alliance bancaire Net Zéro des Nations Unies (*Net-Zero Banking Alliance* [NZBA]), et par des activités destinées à soutenir notre espace économique et de vie en société », souligne Armin Brun. La BCBE poursuit le déploiement de sa stratégie dans le but d'être la banque leader dans le domaine du développement durable.

Un résultat positif

La BCBE se montre optimiste pour l'exercice 2024 et table sur un bon résultat.

Politique d'affaires : introduction

En 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise.

La stratégie en cours de déploiement, en ligne avec la vision et les valeurs clés de la BCBE

La BCBE regroupe ses compétences de conseil d'une part, et s'associe à des partenaires externes dans le dessein de lancer de nouvelles formules innovantes dans des écosystèmes d'autre part. En outre, elle réforme son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

Durant l'année sous revue, la BCBE a étudié sa Stratégie 2025 et a décidé de renommer un des axes stratégiques « renforcer notre responsabilité sociétale ». Elle entend ainsi intégrer davantage encore le développement durable dans sa stratégie.

Notre vision

Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable !

Notre promesse de prestations

Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients

en mettant
à profit notre esprit
d'entreprise

en unissant nos
forces

en proposant des
formules
innovantes

Ainsi, nos clients pourront compter sur nous en tant que prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique

Nos objectifs stratégiques



Satisfaire nos clients grâce
au grand engagement de nos
collaborateurs



Faire partie des principaux
prestataires financiers au
regard du développement
durable



Assurer la pérennité
de notre succès



Être dotée d'une base de capital
solide et proposer un dividende
attrayant

Nos axes stratégiques

Multiplier les interactions avec les clients

Nous tirons parti du potentiel de nos quelque 600 coaches financiers afin d'accroître la qualité et le nombre d'interactions avec les clients. Nous développons constamment nos offres afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et établissons ainsi des relations sur le long terme.

Accroître l'efficacité

Nous avons le sens du service client et optimisons nos processus y relatifs. Nous voyons en la numérisation des opportunités d'accroître notre efficacité.

Encourager l'innovation

Nous encourageons l'innovation tant en interne qu'avec des partenaires. Nous développons dans nos écosystèmes des prestations complètes, porteuses d'avenir pour nos clients.

Renforcer notre responsabilité sociétale

Nous sommes une banque qui a une vision à long terme. Nous prenons toujours ce principe en compte dans nos réflexions et nos activités : pour notre clientèle, pour nos collaborateurs, pour nos actionnaires, pour la région et pour l'environnement. Nous nous profilons comme une entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

Nos valeurs

Engagement

Développement durable

Confiance

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/strategie

Notre vision, nos valeurs et notre stratégie

« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » Telle est la vision de la BCBE qui s'articule autour des trois valeurs sur lesquelles repose sa culture d'entreprise, à savoir l'engagement, le développement durable et la confiance. Elles influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de la banque.

- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset Management. Le segment Placements est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable, en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux. Les chiffres de l'exercice 2023 reflètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail dans le [Rapport financier > Rapport annuel](#), et sont présentés sous forme de tableaux dans le [Rapport financier > Bouclage annuel](#).

Free cash-flow

en mio de CHF

600

500

400

300

200

100

0

Objectif quinquennal

2021

2022

2023

2024

2025

Objectif quinquennal : la BCBE entend générer entre 2021 et 2025 un free cash-flow de 450 à 550 millions de francs. Après trois exercices, le free cash-flow cumulé est supérieur à l'objectif visé. En 2023, le free cash-flow s'est élevé à 211,8 millions de francs. Le free cash-flow cumulé sur trois ans s'inscrit ainsi à 428,7 millions de francs.

Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, environ un tiers des PME et plus de 35 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas de 10 % de la population environ. Le Canton de Berne a revu sa stratégie de propriétaire ; la nouvelle mouture a été adoptée et publiée en décembre 2022. Il entend préserver une banque indépendante et prospère, sise à Berne et active dans toutes les régions du canton. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec quelque 50 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel — actuellement 51,5 % — reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer sa politique commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires — le Canton et la banque — ont gagné une liberté d'action supplémentaire en changeant la forme juridique de la BCBE.

En raison d'une intervention parlementaire adoptée par le Grand Conseil, le Conseil-exécutif du Canton de Berne établit présentement un rapport sur la participation du Canton à l'actionnariat. Ce document présentera trois scénarios (statu quo, réduction de la participation à un tiers ou cession totale de la participation).

La BCBE considère que la structure de propriété actuelle, la politique commerciale et la politique de gestion des risques durables ainsi que la séparation claire des responsabilités politiques et des responsabilités opérationnelles ont fait leurs preuves. Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Par ailleurs, la BCBE applique de manière rigoureuse la stratégie de son actionnaire majoritaire. En effet, ce dernier attend de la banque qu'elle soit indépendante et prospère, qu'elle exerce ses activités dans toutes ses régions et qu'elle ait son siège à Berne. Tant le Canton que la BCBE poursuivent une stratégie durable et à long terme et s'engagent en faveur de la population vivant dans leur espace économique et de vie en société.

La banque suit avec attention ce dossier et examinera le rapport du Conseil-exécutif du Canton de Berne, le moment venu.

L'action BCBE

Cours de l'action

Le cours de l'action était de 222 francs en début d'année. Il a ensuite oscillé entre 222 francs et 243 francs. Fin 2023, le cours de clôture s'est établi à 236 francs, en hausse de 6,07 %. L'action s'en est bien tirée, compte tenu de l'humeur des marchés boursiers. Son évolution reflète la solidité du taux de solvabilité, la faiblesse des risques appliqués conformément à la stratégie de long terme et la bonne situation de refinancement de la banque. Tous ces éléments ont eu un impact positif sur le cours de l'action.

Les activités de négoce restent dans le même ordre de grandeur que celle de l'exercice précédent : chiffre d'affaires de 106,7 millions de francs (2022 : 101,9 millions de francs) et 455 459 actions (2022 : 467 261 actions).

L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – « Aa2 » –, ce qui lui vaut toujours de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

Données de base de l'action BCBE (31.12.2023)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	50 088
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,2
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles

SIX Group

SIX Swiss Exchange	BEKN,4
--------------------	--------

Distribution	2023	2022	2021
Dividende (en CHF) par action nominative	10.00 ¹	9.60	9.20
Taux de distribution	53%	56%	55%

Évolution du cours (en CHF)	2023	2022	2021
Cours de fin d'année	236.00	222.50	202.50
Plus haut de l'année	243.00	227.00	232.00
Plus bas de l'année	222.00	200.00	198.00

Volume de négoce

SIX Swiss Exchange

Total en actions	455 459
Total en millions de CHF	106,7

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

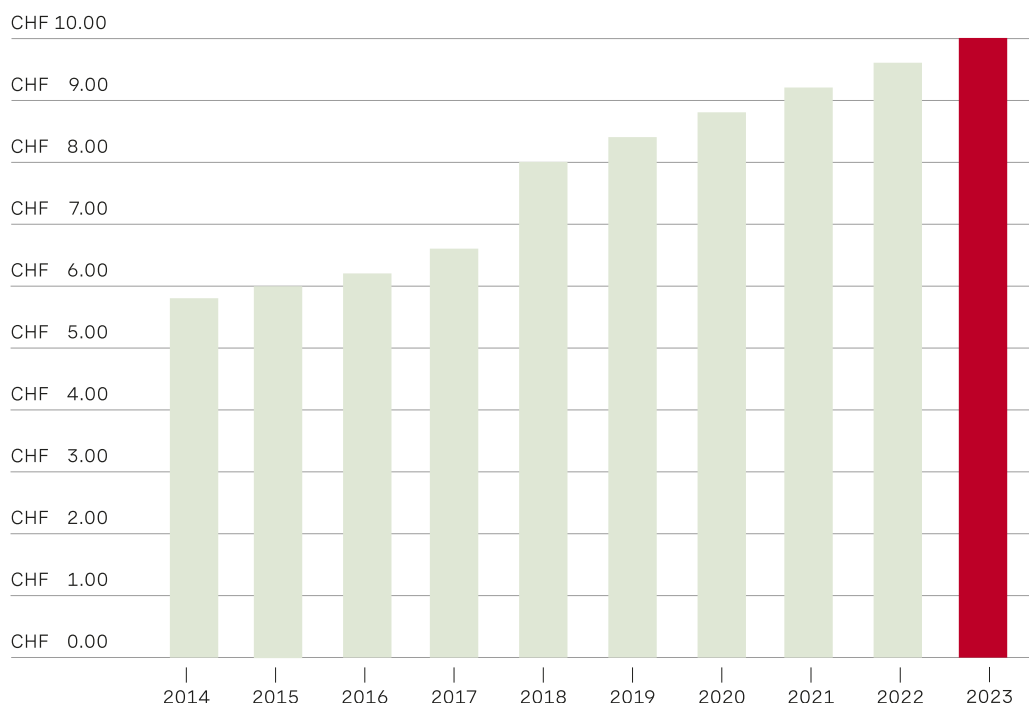
¹ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Politique de dividendes

Nouvelle augmentation du dividende

La politique de distribution des dividendes de la BCBE prévoit un taux de distribution compris entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. À l'Assemblée générale du 21 mai 2024, le Conseil d'administration proposera donc de relever de 0.40 franc le dividende, qui passera de 9.60 francs à 10.00 francs par action. Le taux de distribution représentera ainsi quelque 53 %.

Une politique de dividendes stable : augmentation du dividende



Augmentation du dividende proposée : depuis 1996, la BCBE a sans cesse relevé ses dividendes. Pour l'exercice 2023, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 10.00 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 21 mai 2024.

Contexte conjoncturel mondial

Taux d'intérêt à leur zénith et pas de récession en vue

En 2023, les acteurs du marché et les analystes étaient sur la même longueur d'onde, comme rarement auparavant : il fallait s'attendre à un premier semestre difficile en raison de la forte remontée des taux d'intérêt, suivi d'une reprise en seconde partie d'année. Il n'en a rien été. Dans la zone euro, mais surtout aux États-Unis, le moteur économique a tourné jusqu'à l'été. Confrontées au niveau élevé de l'inflation, les banques centrales ont été contraintes de relever le loyer de l'argent. Ce tour de vis monétaire a déployé ses effets au cours du second semestre.

Trois événements majeurs ont provoqué quelques convulsions sur les marchés l'an dernier. En mars, le secteur financier a été secoué par plusieurs faillites bancaires aux États-Unis et par le rachat de Credit Suisse par UBS. Une crise financière a pu néanmoins être évitée. Malgré la tourmente, les banques centrales ont maintenu une politique monétaire stricte. En octobre, la situation géopolitique s'est encore dégradée, du fait du conflit entre l'Ukraine et la Russie, et de la guerre dans la bande de Gaza. Un événement est venu rasséréner les marchés à partir de juin : l'euphorie autour des possibilités ouvertes par l'intelligence artificielle. Les bourses ont alors repris leur marche en avant. Le secteur technologique américain en particulier (mesuré par l'indice NASDAQ en dollars américains) a progressé de 40 % par rapport à 2022.

Les taux élevés ont fait refluer l'inflation globale et l'inflation sous-jacente, même si la seconde, qui exclut les prix de l'alimentation et de l'énergie, réputés volatils, s'est accrochée. Cette dernière a même dépassé l'inflation globale à partir du milieu de l'année. Aux États-Unis et dans la zone euro, l'inflation n'a pas encore atteint la cible de 2 % par an environ, définie comme niveau de stabilité des prix.

En 2023, les prévisions de taux d'intérêt ont joué au yo-yo. Alors qu'au début de l'année, les spéculations allaient bon train sur le nombre et sur l'ampleur des hausses supplémentaires de taux, les analystes ont parié ensuite sur des baisses de taux. La Réserve fédérale américaine (Fed) a augmenté ses taux directeurs d'un point de pourcentage en quatre étapes, à 5,5 %. La Banque centrale européenne (BCE) a dû intervenir plus drastiquement, en remontant les siens de deux points de pourcentage en six étapes, à 4 % (taux de dépôt). Aucun resserrement n'a été effectué par la suite, de sorte que l'année a pris fin sur des taux d'intérêt au plus haut depuis la crise financière d'il y a quinze ans.

L'industrie, un secteur énergivore et beaucoup plus sensible aux variations des taux d'intérêt en raison de ses besoins élevés en capitaux, a sous-performé. Au-delà de l'inflation élevée et de la hausse des taux, cette déconvenue s'est révélée nettement plus handicapante pour l'espace économique européen que pour les États-Unis. En effet, la consommation, soutenue par l'épargne importante accumulée durant la pandémie, dope l'économie américaine. Pour 2023, le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait une croissance économique de 2 % aux États-Unis et de 0,7 % dans la zone euro, en phase avec nos attentes. Des deux côtés de l'Atlantique, le taux de chômage est resté inférieur à la moyenne de long terme, en dépit des craintes de récession.

Les marchés des actions ont évolué positivement, malgré une politique monétaire toujours restrictive. Porté par les plus-values des technologiques, l'indice MSCI Monde a progressé

de 11,9 % en francs suisses. Le Swiss Performance Index (SPI), au sein duquel la technologie est moins présente, a réalisé, lui, une avancée de 6,3 %. Les obligations suisses ont affiché un rendement exceptionnel en 2023, le Swiss Bond Index (SBI) s'envolant de 7,4 %, un résultat bien supérieur à celui des obligations mondiales.

Contextes conjoncturels suisse et régional

Malgré les soubresauts observés dans le secteur financier et la petite santé de son industrie, l'économie suisse a fait preuve d'une résilience relative en 2023. Le marché du travail a tenu bon, malgré une croissance plus faible, tandis que le taux de chômage s'est établi à 2 % en moyenne annuelle.

Le canton de Berne a profité du boom touristique, alimenté par la demande étrangère en particulier. Durant la saison d'été, il a enregistré la plus forte hausse absolue de nuitées sur le plan national (13,2 %).

À 2,1 %, le taux d'inflation est resté légèrement supérieur à l'objectif cible de la Banque nationale suisse (BNS). Celle-ci a relevé son taux directeur à 1,75 % en deux temps, de sorte que le différentiel de taux avec la zone euro est passé à 2,25 %, un écart historiquement élevé. Le franc suisse a poursuivi néanmoins son appréciation. En fin d'année, un euro valait 0,93 francs.

Le marché immobilier a bien résisté, lui aussi. Les prix des logements en propriété ont certes connu une évolution légèrement plus faible en 2023, mais ils ont tout de même augmenté de 4,9 % en Suisse et de 3,5 % dans le canton de Berne.

Domaines d'activité diversifiés

Expansion des opérations de crédit

En ce qui concerne les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été développés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 27,3 à 28,2 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 0,9 milliard de francs, à 26,8 milliards de francs. Plus de 90 % des prêts sont alloués directement par les unités commerciales.

Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure et assurent la vitalité de la région. La BCBE poursuit le développement de focus@pme, son concept de soutien aux PME établi depuis de nombreuses années, et s'engage en faveur des entreprises locales : elle les accompagne durant toutes les phases de leur vie, de leur création à leur remise, en passant par le développement de leurs activités. Elle ne se cantonne pas au rôle de prestataire de services financiers, mais se veut un véritable centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME.

Dans ce but, la BCBE s'est associée à divers partenaires, tels que le Centre d'innovation et de numérisation (ZID), be-advanced, Sitem Startup Club ou l'Impact Hub (cf. [Rapport de développement durable > Économie régionale > BCBE focus@pme](#)).

Le concept de soutien de la BCBE repose sur les trois piliers suivants :

- Le premier pilier propose un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients bénéficient de formules de financement sur mesure durant la phase de création de leur entreprise. De l'enveloppe de 50 millions de francs allouée à ce pilier en 2023, 31,1 millions ont été utilisés. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui, de par leurs idées novatrices, créent des emplois et forment des apprentis.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE propose aux entreprises des formules de financement optimales. Sur les 100 millions de francs alloués à ce pilier en 2023, 30,6 millions de francs ont été utilisés.
- Le troisième pilier doit assurer non seulement la pérennité de l'entreprise mais aussi l'attrait de cette dernière en vue de sa remise. La BCBE épaulé les entrepreneurs tout au long du processus de succession, avec l'aide de son équipe de spécialistes internes et de son réseau très étendu. À l'automne 2023, la BCBE a lancé la campagne « Votre entreprise est entre de bonnes mains » afin de sensibiliser les entrepreneurs à la question de la remise. Les spécialistes de la banque examinent l'entreprise afin d'évaluer son potentiel de remise et accompagnent les clientes et clients tout au long des cinq étapes de la succession de l'entreprise. La BCBE avait prévu une enveloppe de 75 millions de francs pour ce pilier ; 36,5 millions ont été octroyés.

Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe en continu ses activités de conseil patrimonial dans les segments Clientèle privée et Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion atteignaient 18,2 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par la clientèle à la BCBE s'inscrivait à 4,7 milliards de francs à la fin de 2023. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentaient 7,5 milliards de francs, dont 3,6 milliards de francs investis en parts de fonds BCBE (2,0 milliards de francs dans des fonds traditionnels et 1,6 milliard de francs dans des fonds à caractère durable).

Nouvelle récompense

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les professionnels en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, proposent à la clientèle des prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Quels que soient leurs besoins financiers, les clients peuvent s'en remettre aux compétences des spécialistes de la banque.

Doublement primée : en avril 2023, le magazine économique BILANZ a décerné à la BCBE la médaille de meilleure banque régionale. De plus, il lui a remis, cette année encore, la médaille de leader de longue date en matière de qualité. La BCBE a séduit le jury par sa formule de placement sur mesure et claire qui, de surcroît, prenait en considération les aspects du développement durable. Depuis l'introduction du classement en 2009, la BCBE est la seule banque de Suisse à avoir été récompensée chaque année, soit quinze fois de suite ! Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité élevée des services de la banque. La BCBE doit son succès dans le conseil en placement à son fort ancrage local, à une collaboration interdisciplinaire réussie entre les coachs financiers et les spécialistes de son propre centre de compétence, situé à Berne. Celui-ci réunit l'Asset Management, la Gestion de fortune, ainsi que le Centre de négoce et les plateformes de négoce de la BCBE, OTC-X et SME | X.

Asset Management en plein essor

L'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès depuis plus de 35 ans. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à la place Fédérale, à Berne. L'unité Asset Management gère les fonds de placement de la BCBE et les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. En outre, elle rédige, pour les activités de conseil patrimonial, des recommandations de différents titres. Depuis janvier 2022, les critères de développement durable sont systématiquement intégrés dans le processus de placement, y compris dans les formules de placement traditionnelles. Ce principe vaut aussi bien pour la gestion de fortune que pour le conseil patrimonial. Bien capitalisée, proche de sa clientèle et convaincue de sa stratégie à long terme, la BCBE propose à ses clients des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes. Depuis août 2023, la BCBE rend compte des émissions qu'elle finance au travers de ses propres fonds de placement et de ses propres investissements et participations. Par ailleurs, elle publie les « Swiss Climate Scores » dans ses factsheets depuis mai 2023. Définis par le Conseil fédéral, ces indicateurs servent de repères aux investisseurs en Suisse quant à la compatibilité de leurs placements avec les objectifs climatiques internationaux.

La BCBE propose en outre une prestation fort intéressante : des mandats de gestion de fortune sur mesure à partir d'un million de francs. Les coachs financiers et les gérants de portefeuille construisent ainsi, avec leurs clients, des portefeuilles conformes à la stratégie définie

individuellement. Celle-ci tient compte des priorités et des critères personnels (philosophie de placement, style de placement, mise en œuvre et propres envies).

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, actuellement vingt, dont neuf s'alignent sur les critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires suisses (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées en Bourse.

La BCBE déclare être en conformité avec les normes GIPS® (Global Investment Performance Standards). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. La liste exhaustive des composites ainsi que les rapports sur les composites (composites reports) peuvent être demandés auprès de la BCBE.

GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Ce dernier ne recommande ni ne soutient cette organisation ni ne garantit l'exactitude ou la qualité des contenus du présent document.

Succès du négoce hors Bourse

Au cours des dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE réservée aux titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité de ce type de transaction. La plateforme a fêté, durant l'exercice écoulé, son vingtième anniversaire. En 2023, tant le résultat des activités que le chiffre d'affaires ont été excellents. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 54 titres. La plateforme de négoce électronique permet à l'heure actuelle d'acheter ou de vendre les titres de 239 sociétés. En partenariat avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 21 études sur des sociétés OTC, des analyses sectorielles et une analyse des critères de développement durable, consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, il a été, entre autres, possible d'organiser des conférences. La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en continu la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et stimuler l'intérêt des investisseurs privés et des investisseurs institutionnels pour les titres des PME.

En décembre 2021, la BCBE a lancé SME | X, sa nouvelle plateforme de négoce d'actifs tokenisés. Étant donné qu'elle fait actuellement l'objet d'une mise à jour technique, elle n'est temporairement pas disponible. La nouvelle mouture sera mise en ligne en temps opportun.

Régies par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), les plateformes OTC-X et SME | X sont des systèmes organisés de négociation exploités selon des règles discrétionnaires ; elles sont donc en mesure de renforcer leur position sur le marché.

Informations complémentaires sur
otc-x.ch

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à sa clientèle des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la banque ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Avec 73 sites (54 avec personnel ; 19 sans personnel) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. La banque optimise continuellement son réseau en vue de combler les attentes des clients. Au cours de l'année sous revue, les sites de Belp, Gstaad, Moutier, Sumiswald, Meiringen, La Neuveville, Worb, Spiez, Tramelan, Frutigen, Grindelwald et Oberdiessbach ont été modernisés, afin de servir encore mieux les clients. En outre, le site de Malleray a été fusionné avec celui de Tavannes. Les bancomats de Büren an der Aare, de l'hôpital de l'Île à Berne et d'Ittigen au Talgutzentrum ont été désactivés. L'aspect des sites et leur fonction changent, mais le dialogue avec les clients et le conseil restent la clé de voûte de l'activité bancaire. Aussi la banque a-t-elle aménagé des ateliers où la population peut se rencontrer pour discuter de sujets financiers ou de société. La modernisation des sites permet aux coachs financiers de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse et, ainsi, de répondre plus vite aux besoins financiers des clients.

Dans le domaine hypothécaire en particulier, la BCBE collabore avec différents partenaires et a rejoint plusieurs plateformes au sein d'écosystèmes. Elle a pu développer un canal de distribution stratégique. La banque est partenaire de la plateforme de l'immobilier myky et participe à l'écosystème consacré au logement de NNH Holding AG. Elle aide ainsi les clients qui envisagent de rénover durablement leur logement. La plateforme myky fournit des outils et des conseils en lien avec l'assainissement durable, tels que le calculateur d'assainissement et le planificateur d'assainissement. De plus, les clients ont la possibilité de réunir tous les documents nécessaires à leur bien immobilier dans le dossier « Maison ».

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Grâce à des technologies de pointe, la BCBE est en mesure de conseiller les clients et de répondre à leurs besoins, par téléphone, par courriel ou par courrier. Par ailleurs, les collaborateurs du Centre clientèle renseignent les personnes désireuses de passer aux prestations numériques. Depuis septembre 2023, les clients ont l'occasion de demander à être rappelés par un collaborateur du Centre clientèle afin de ne pas avoir à attendre qu'un collaborateur soit disponible. Pour ce faire, il leur suffit de choisir l'un des créneaux horaires proposés par téléphone ou sur le site Internet de la banque.

La BCBE s'attache à satisfaire les besoins de sa clientèle par l'intermédiaire des canaux numériques, d'une part, en alliant ses compétences techniques à son expérience éprouvée de prestataire financier et, d'autre part, en suscitant l'enthousiasme au travers de ses innovations. À cet effet, elle ajoute régulièrement de nouvelles fonctions dans ses canaux numériques déjà pleinement intégrés : l'e-banking et l'App BCBE. Au cours de l'exercice sous revue, les nouveautés suivantes ont notamment été apportées : contenu des pages du site web du segment « Placements », représentation graphique de l'évolution du solde des comptes, gestion des cartes bancaires. En 2024, la BCBE entend flexibiliser ses prestations et renforcer la collaboration au sein d'écosystèmes. Par ailleurs, elle envisage de proposer à sa clientèle d'activer des notifications « push » afin que cette dernière reçoive des informations qui l'intéressent de manière instantanée.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/ebanking

bcbe.ch/bcbe-app

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient diverses actions écologiques de sa clientèle, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un Rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

**81****postes de formation** offerts à fin 2023**> 100****millions de francs** payés pour les commandes passées chaque année auprès d'environ 1000 prestataires de son espace économique**1647**millions de francs investis par les clients dans les **fonds de placement BCBE à caractère durable****47 %**des collaborateurs employés à **temps partiel****76 %**de la consommation énergétique issue de **sources renouvelables****9001**norme ISO décernée depuis 2002 à la **gestion de la qualité**

**15 391****tonnes de CO₂** compensées depuis 2011 dans son propre espace économique**18 455****unités d'or Fairtrade** vendues depuis avril 2017**530****projets** financés au travers du fonds de soutien depuis sa création en 2018

Des informations détaillées à ce sujet sont fournies dans le
Rapport de développement durable

Organes et organigramme

État : 1^{er} mars 2024

Conseil d'administration

Antoinette Hunziker-Ebneter

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest SA

Christoph Lengwiler

Vice-président, professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école de Lucerne

Stefan Bichsel

Avocat, LL.M., président du conseil d'administration des sociétés de direction de fonds
Gérifonds SA et GEP SA

Gilles Frôté

Lic. iur., LL.M., avocat, président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc
Frôté SA et CEO de Rollomatic Group

Reto Heiz

Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne
(Groupe GVB)

Annelis Lüscher Hämmerli

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia

Hugo Schürmann

Expert-comptable diplômé, président du conseil d'administration de Neutrass AG et
de Valterna AG

Pascal Sieber Zinniker

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de sieber&partners group AG

Danielle Villiger

Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

Direction générale

Armin Brun

CEO

Alois Schärli (jusqu'au 30 avril 2024)

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques, vice-CEO

Beatrice Kern (depuis le 1^{er} septembre 2023)

Responsable désignée du Département Gestion des finances / Gestion des risques

Mark Haller

Responsable du Département Gestion des services

Marcel OertleResponsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale, vice-CEO (à partir du 1^{er} mai 2024)**Domenico Sottile** (depuis le 1^{er} novembre 2023)

Responsable du Département Key Clients / Asset Management

Organes de révision

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

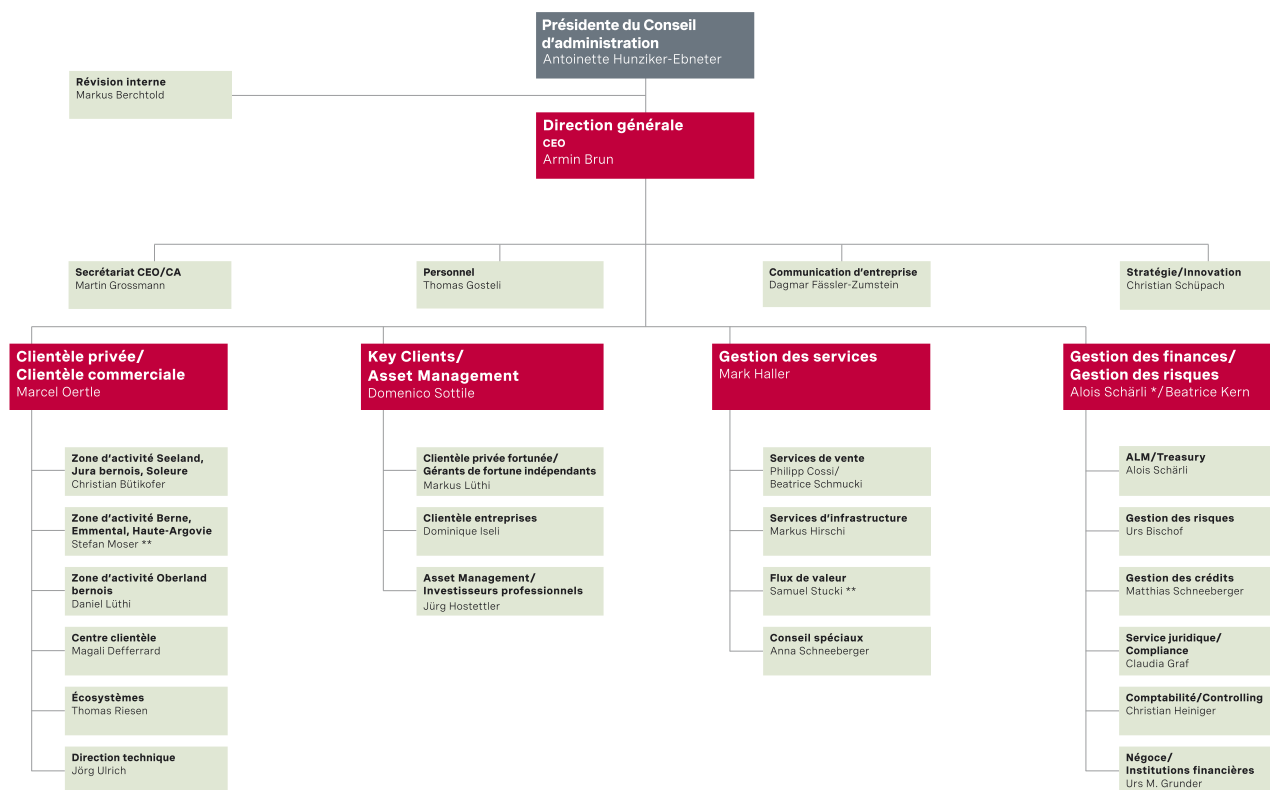
Révision interne

Markus Berchtold

**La Direction générale en 2023**

Marcel Oertle, Alois Schärli (jusqu'au 30 avril 2024), Beatrice Kern, Armin Brun (CEO), Domenico Sottile et Mark Haller (de gauche à droite)

Organigramme



* vice-CEO

** suppléant-e du responsable de département

Changements à la tête de la BCBE

Durant l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun changement dans la composition du Conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 16 mai 2023, les membres suivants du Conseil d'administration ont été réélus pour une année : Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Christoph Lengwiler (vice-président), Stefan Bichsel, Gilles Frôté, Reto Heiz, Annelis Lüscher Hämmerli, Hugo Schürmann, Pascal Sieber Zinniker et Danielle Villiger. Les membres suivants du comité de rémunération ont également été réélus : Antoinette Hunziker-Ebnetter, Gilles Frôté et Danielle Villiger.

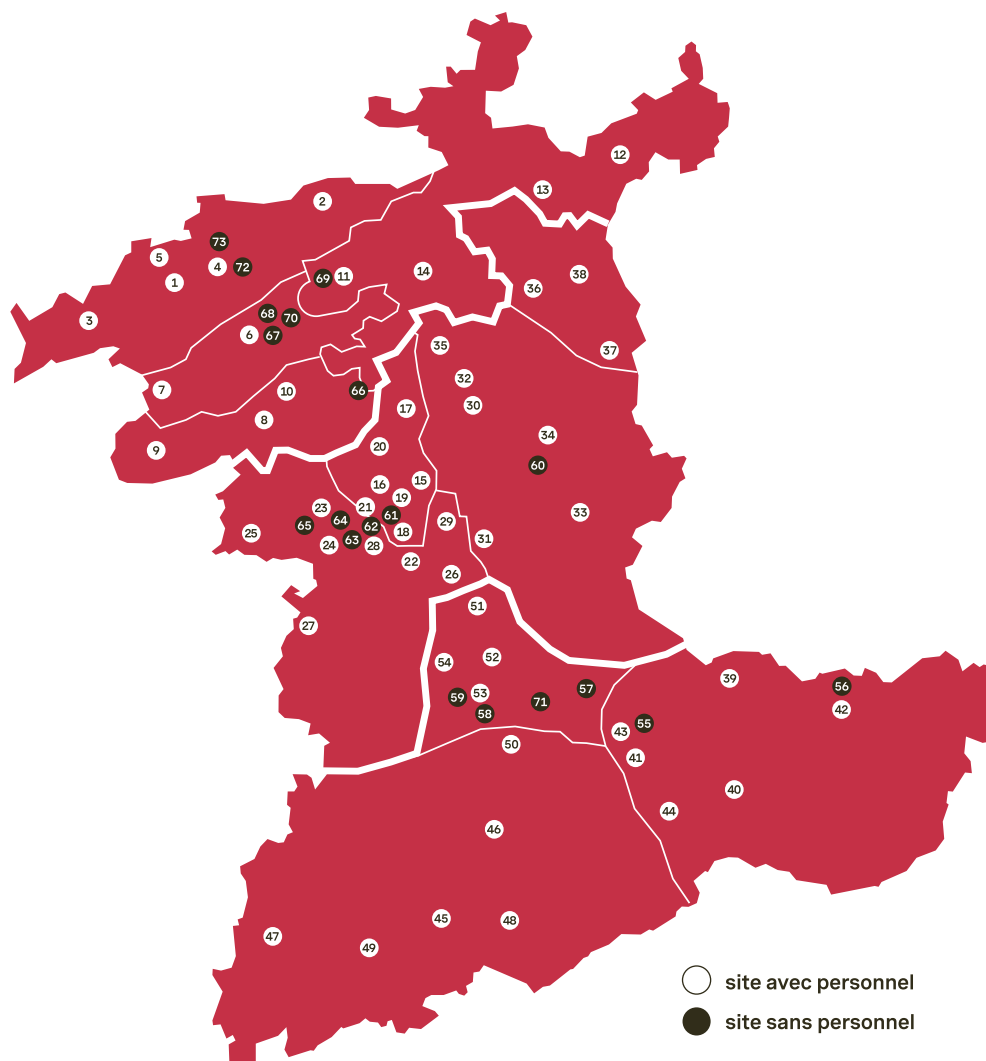
La composition de la Direction générale a été quelque peu modifiée en 2023. En effet, Andreas Schafer a quitté la BCBE début mars 2023.

Beatrice Kern a rejoint la Direction générale le 1^{er} septembre 2023 en tant que CFO désignée. Elle a déjà sous sa houlette les secteurs Gestion des crédit, Service juridique / Compliance et Négocie / Institutions financières qui sont rattachés au Département Gestion des finances / Gestion des risques. Elle sera seule responsable du Département à partir du 1^{er} mai 2024, étant donné qu'Alois Schärli quittera la Direction générale de la BCBE fin avril 2024 pour des raisons d'âge. Il assumera ensuite des tâches particulières au sein du Groupe BCBE et continuera à exercer les fonctions de président du conseil d'administration d'aity SA et de président de la Caisse de pension de la BCBE.

Domenico Sottile est entré à la Direction générale de la BCBE le 1^{er} novembre 2023 en tant que responsable du Département Key Clients / Asset Management, auquel lui sont subordonnées les secteurs Clientèle privée fortunée / Gérants de fortune indépendants, Asset Management / Investisseurs professionnels et Clientèle entreprises. Entre mars et octobre 2023, Marcel Oertle a dirigé ad interim le Département Key Clients / Asset Management.

Sites de la BCBE

État : 31 décembre 2023



Centre clientèle

Clientèle privée : 031 666 18 85

Clientèle commerciale : 031 666 18 86

Assistance e-banking : 0848 852 580

Zone d'activités Seeland, Jura bernois, Soleure

Responsable : Christian Bütikofer

Région Jura bernois

Responsable : Frédéric Weingart

1. Corgémont, responsable : Valentin Vuilleumier, 032 489 25 15

2. Moutier, responsable : Alexandre Willemin, 032 494 62 00

3. St-Imier, responsable : Valentin Vuilleumier, 032 942 34 23

4. Tavannes, responsable : Denis Roth, 032 492 22 13

5. Tramelan, responsable : Denis Roth, 032 492 22 13

Région Bienne

Responsable : Christian Bütikofer

6. Biel/Bienne, responsable : Christian Bütikofer, 032 327 47 47

7. La Neuveville, responsable : Philippe Seuret, 032 752 35 23

Région Lyss

Responsable : Dominik Sahli

8. Aarberg, responsable : Pascal Bischoff, 032 392 42 14

9. Anet, responsable : Kurt Wandfluh, 032 313 77 20

10. Lyss, responsable : Dominik Sahli, 032 387 85 11

Région Soleure

Responsable : Claudia Müller

11. Granges, responsable : Max Neuenschwander, 032 653 44 70

12. Hägendorf, responsable : Mark Schwarzenbach, 062 216 93 88

13. Oensingen, responsable : Mark Schwarzenbach, 062 916 27 10

14. Soleure, responsable : Patrick Ingold, 032 626 31 40

Zone d'activités Berne, Emmental, Haute-Argovie

Responsable : Stefan Moser

Région Berne-Nord

Responsable : Christian Balmer

15. Bolligen, responsable : Marcel Zürcher, 031 918 45 50

16. Berne-Breitenrain, responsable : Natascha Bransch, 031 348 45 00

17. Jegenstorf, responsable : Daniel Stalder, 031 760 49 50

18. Muri/Berne, responsable : Miguel Ramallo Lopez, 031 954 46 10

19. Ostermundigen, responsable : Marcel Althaus, 031 939 46 60

20. Zollikofen, responsable : Stefan Zingre, 031 914 46 50

Région Berne Centre-ville

Responsable : Stefanie Kämpfer

21. Berne-Place Fédérale, responsable : Stefanie Kämpfer, 031 666 18 80

Région Berne-Sud

Responsable : Patrick Felder

22. Belp, responsable : Stefan Zeller, 031 812 45 40

23. Berne-Bümpliz, responsable : Azra Margarone, 031 994 45 30

24. Köniz, responsable : Urs Andres, 031 974 45 70

25. Laupen, responsable : Claudia Delaquis, 031 748 45 90

26. Münsingen, responsable : Patrick Felder, 031 722 46 00

27. Schwarzenburg, responsable : Fabienne Zosso, 031 732 46 20

28. Wabern, responsable : Sybille Studer, 031 964 46 30

29. Worb, responsable : Karin Durtschi, 031 832 46 40

Région Emmental

Responsable : Christian Röthlisberger

30. Berthoud, responsable : Adrian Muster, 034 428 41 11

31. Grosshöchstetten, responsable : Christian Durtschi, 031 711 24 25

32. Kirchberg-Alchenflüh, responsable : Kastriot Maloku, 034 445 58 11

33. Langnau/Emmental, responsable : Christian Röthlisberger, 034 408 30 30

34. Sumiswald, responsable : Marcel Eggimann, 034 431 51 35

35. Utzenstorf, responsable : Marco Schneider, 032 665 46 44

Région Haute-Argovie

Responsable : Thomas Witschi

36. Herzogenbuchsee, responsable : Pascal Bringold, 062 956 65 11

37. Huttwil, responsable : Martin Heiniger, 062 959 92 50

38. Langenthal, responsable : Thomas Witschi, 062 916 25 25

Zone d'activités Oberland bernois

Responsable : Daniel Lüthi

Région Interlaken

Responsable : Peter Feuz

39. Brienz, responsable : Rudolf von Bergen, 033 951 20 53

40. Grindelwald, responsable : Niklaus Rubi, 033 854 13 31

41. Interlaken, responsable : Peter Feuz, 033 826 61 31

42. Meiringen, responsable : Marc Zumbrunn, 033 971 36 16

43. Unterseen, responsable : Bettina Campell, 033 823 71 60

44. Wengen, responsable : Niklaus Rubi, 033 855 12 18

Région Spiez

Responsable : Daniel Reichenbach

45. Adelboden, responsable : Marlies Rohrer-Oester, 033 673 71 71

46. Frutigen, responsable : Beat Fuhrer, 033 672 77 10

47. Gstaad, responsable : Alexandre Bezzu, 033 748 74 44

48. Kandersteg, responsable : Martin Rieder, 033 675 15 48

49. Lenk/Simmental, responsable : Alexandre Bezzu, 033 733 18 14

50. Spiez, responsable : Daniel Reichenbach, 033 655 55 55

Région Thoune

Responsable : Daniel Lüthi

51. Oberdiessbach, responsable : Alexandra Keller, 033 227 19 40

52. Steffisburg, responsable : Philipp Christen, 033 437 54 12

53. Thoune, responsable : Daniel Lüthi, 033 227 11 11

54. Uetendorf, responsable : Roger Schenk, 033 227 19 60

Autres distributeurs de billets de la BCBE

- 55. Interlaken, Höheweg 35
- 56. Hasliberg Wasserwendi, Twing
- 57. Gunten, Seestrasse 80
- 58. Thoune, Marktgasse 12
- 59. Thoune-Sud, Talackerstrasse 62
- 60. Zollbrück, Bomattstrasse 5
- 61. Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- 62. Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- 63. Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- 64. Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- 65. Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- 66. Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- 67. Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- 68. Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- 69. Longeau, Solothurnstrasse 12
- 70. Nidau, Hauptstrasse 46
- 71. Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- 72. Reconvilier, Grand-Rue 21
- 73. Malleray, Grand-Rue 37

Gouvernance d'entreprise

Généralités	42
Principes	42
Structure du groupe et actionnariat	44
Structure du capital	45
Conseil d'administration	48
Conseil d'administration : introduction	48
Membres du Conseil d'administration	49
Organisation interne	54
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	57
Direction générale	59
Direction générale : introduction	59
Membres de la Direction générale	60
Actionnaires	63
Droits sociaux des actionnaires	63
Changement de contrôle et mesures de défense	64
Audit et révision	65
Organe de révision interne	65
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	66
Politique d'information	68
Agenda financier	69
Périodes de blocage	70

Principes

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les Statuts, dans le Règlement d'affaires, dans divers autres règlements et dans des cahiers des charges. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses Statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation AG.

Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale

La BCBE applique une gouvernance d'entreprise responsable et transparente axée sur la création de valeur. Le Conseil d'administration et la Direction générale respectent les standards reconnus en matière de gouvernance d'entreprise. Ils observent en particulier les principes suivants :

1. Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable. En ce sens, ils prennent en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, l'écologie et le social.
2. Le Conseil d'administration et la Direction générale appliquent des normes éthiques strictes aussi bien dans leur prise de décisions que dans leur comportement. Ils s'appuient sur les valeurs fondamentales de la banque : engagement, développement durable et confiance.
3. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale agissent dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes. Ils évitent tout conflit d'intérêt personnel. Ils annoncent immédiatement et de manière transparente si une affaire touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et se refusent.
4. Le Conseil d'administration et la Direction générale accordent une grande importance à la séparation de leurs domaines de compétence ainsi qu'à la répartition claire des compétences et des responsabilités au sein de la banque.
5. La composition du Conseil d'administration et de la Direction générale tient compte de la diversité et des différents parcours professionnels de leurs membres respectifs, comme le garantit la planification attentive et prévoyante du personnel.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.

7. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur mandat. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
8. La rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse au sein de la banque. La rémunération variable ne représente qu'une part limitée de la rémunération globale. Elle est conforme à la culture de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs qui se rapportent à la clientèle, aux collaborateurs, au développement durable et aux finances.

Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'avait au 31 décembre 2023 aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent sous [Politique d'affaires > L'action BCBE](#).

La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX ; ils sont indiqués en francs suisses. Le boucllement se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est présentée sous [Organisation > Organes et organigramme](#). En détenant 51,5 % du capital-actions, le Canton de Berne est le seul actionnaire inscrit avec une participation au capital-actions total supérieure à 3 %. En vertu de la législation cantonale, le Canton dispose de la majorité absolue des capitaux et des voix. Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5 % ou plus) apparaissent dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 20](#).

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10 % ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 7](#). Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5 % du capital ou des voix.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. Annexe au compte de résultat > Bilan) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après. La BCBE disposait, au 31 décembre 2023, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7 % du capital-actions existant. Selon les Statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital et dans le cadre du programme de participation des cadres et des collaborateurs, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des Statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5 % du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat). La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représentée.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 21.

Évolution du capital propre

(en milliers de CHF)

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de participation	Total
État au 31.12.2020	553 560	186 400	1 921 996	-18 025	2 643 932
- Dividende			-82 016		-82 016
+ Dividende sur propres parts au capital			417		417
- Acquisition de propres parts au capital				-15 906	-15 906
+ Aliénation de propres parts au capital				15 844	15 844
- Pertes d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			-15		-15
- Autres dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-11 594				-11 594
+ Bénéfice			154 936		154 936
État au 31.12.2021	541 966	186 400	1 995 318	-18 087	2 705 597
- Dividende			-85 744		-85 744
+ Dividende sur propres parts au capital			427		427
- Acquisition de propres parts au capital				-9 132	-9 132
+ Aliénation de propres parts au capital				14 003	14 003
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			331		331
- Autres dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-18 816				-18 816
+ Bénéfice			159 616		159 616
État au 31.12.2022	523 150	186 400	2 069 948	-13 215	2 766 283
- Dividende			-89 472		-89 472
+ Dividende sur propres parts au capital			442		442
- Acquisition de propres parts au capital				-13 206	-13 206
+ Aliénation de propres parts au capital				6 590	6 590
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			246		246
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	41 735				41 735
+ Bénéfice			174 885		174 885
État au 31.12.2023	564 885	186 400	2 156 050	-19 831	2 887 503

Conseil d'administration : introduction

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les Statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an par l'Assemblée générale. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels s'appliquent. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 19. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il n'existe actuellement aucune relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle.

Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément au CO sont définies à l'art. 17, al. 3 des Statuts (bcbe.ch/structure).

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-après. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise — banques », Cm 17 ss.

Membres du Conseil d'administration

État : 1^{er} mars 2024

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Éligible jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebneter	Présidente	Comité de rémunération (présidente) et comité TI	2014	2026
Christoph Lengwiler	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Stefan Bichsel	Membre	Comité TI	2021	2025
Gilles Frôté	Membre	Comité de rémunération	2019	2031
Reto Heiz	Membre		2020	2028
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques	2019	2031
Hugo Schürmann	Membre	Comité d'audit et des risques (président)	2021	2031
Pascal Sieber Zinniker	Membre	Comité TI (président)	2019	2031
Danielle Villiger	Membre	Comité de rémunération	2020	2032

Membres du Conseil d'administration

Ci-après sont mentionnés la formation et le parcours professionnel de chaque membre ainsi que les autres activités exercées par ce dernier dans des fonctions comparables au sein d'autres entreprises et dans un but économique.



Antoinette Hunziker-Ebnetter
présidente

* 1960 ; lic. oec. HSG

Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest SA, dont elle est CEO et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la Water-Kiosk Foundation, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungstiftung et de l'UniBE Foundation.



Christoph Lengwiler
vice-président

* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis 1987, il enseigne à la Haute école de Lucerne, dont il a dirigé de 1997 à 2017 l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Spécialiste en affaires financières et bancaires, il a siégé au conseil d'administration de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) de 2001 à 2016. Il est membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) depuis 2012. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA-NotaSys Integrity Fund. De 2011 à 2023, il a été vice-président de l'association swissVR. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de ses entreprises VRadvise GmbH et Legrafin GmbH. Il est également professeur associé à la Haute école de Lucerne.



Stefan Bichsel
membre du Conseil d'administration

* 1955 ; avocat, LL.M.

Stefan Bichsel est un cadre dirigeant disposant d'une longue expérience dans le secteur bancaire. Il a été membre de directions générales et CEO auprès de différents prestataires de services financiers en Suisse et à l'étranger. Il a présidé la Swiss Funds Association (SFAMA) ainsi que l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). Entre 2009 et fin 2020, Stefan Bichsel a travaillé auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en tant que directeur général de la division Asset Management & Trading. Il est actuellement président du conseil d'administration des sociétés de directions de fonds Gérifonds SA et GEP SA à Lausanne, et membre du conseil d'administration de TSM Compagnie d'assurance à La Chaux-de-Fonds. Jusqu'à fin avril 2021, il était membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ).



Gilles Frôté
membre du Conseil d'administration

* 1980 ; lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est CEO du groupe Rollomatic et président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté AG. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et est actif, depuis 2006, dans le domaine du conseil en entreprise. Après ses études, il a travaillé, entre autres, au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Au terme d'une formation débutée en 2010, il a obtenu en 2012 un master LL.M en droit des affaires internationales à l'Université de Zurich, en partenariat avec la Tulane University (États-Unis) et la Hong Kong University. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME (Frôté & Partner SA, Strausak AG, Sylvac SA, Bien Air Dental SA, SWISSxm SA, R8 Immo SA). De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



Reto Heiz
membre du Conseil d'administration

* 1958 ; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, ce spécialiste financier a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB) et exerce différents mandats pour le compte de conseils d'administration ou de fondation d'entreprises (Safe T Swiss AG) et de fondations (Fondation de prévoyance de l'Assurance immobilière Berne, Alzheimer Suisse, Stiftung für medizinische Weiterbehandlung, Rehabilitation und Prävention BRH) dans le canton de Berne.



Annelis Lüscher Hämmerli
membre du Conseil d'administration

* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière de haut niveau, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut für Limnologie à Plön (D), elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. Depuis 2020, Annelis Lüscher Hämmerli est Chief Financial Officer et membre de la direction du Groupe Helvetia.



Hugo Schürmann
membre du Conseil d'administration

* 1962 ; expert-comptable diplômé

Hugo Schürmann est un spécialiste de la finance et un expert-comptable diplômé. Jusqu'à la cessation de ses activités au sein de PricewaterhouseCoopers SA (PwC), il était expert-réviseur agréé et auditeur responsable selon la LB, la LIMF, la LBVM et la LLG. Après avoir suivi des études en gestion d'entreprise à la Haute école de Lucerne, il a travaillé durant plus de 32 ans auprès de PwC Suisse. Il a également obtenu le titre d'expert en audit à la Kammerhochschule Zürich. Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions dirigeantes en tant que partenaire au sein de PwC. Hugo Schürmann possède une longue expérience professionnelle, notamment à des postes de direction, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation d'entreprise, de la diligence raisonnable, de la LPP et de la comptabilité. Il est en outre président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG.



Pascal Sieber Zinniker
membre du Conseil d'administration

* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber Zinniker a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société sieber&partners group ag, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber Zinniker est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, d'OLZ SA, de Wifag-Polytype Holding SA, de Cubotoo SA et d'Innofactory AG. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 « Économie durable » du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Depuis septembre 2021, Pascal Sieber Zinniker siège au conseil d'administration d'aity SA.



Danielle Villiger
membre du Conseil d'administration

* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers SA (PwC), où elle a occupé des positions dirigeantes dans le conseil en transactions et l'acquisition d'entreprises. Depuis 2012, elle est à la tête de la société fiduciaire fondée par sa famille. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de connaissances pointues dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et du conseil économique. Elle possède par ailleurs de solides connaissances en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.

Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020. Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration ; ce dernier fait cependant appel à une commission de sélection ad hoc pour la préparation d'affaires. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé. Les exigences fondamentales comprennent l'indépendance des membres et le respect du principe de diversité au sein du groupe (genre, âge, origine et expérience personnelle). Les autres conditions comprennent notamment une bonne appréciation et compréhension stratégiques, un savoir technique dans les affaires bancaires (crédits / *private banking* / gestion des actifs), un mode de pensée et une attitude compatibles avec les principes d'économie et de l'entreprise, des connaissances dans la gestion et l'économie, de même qu'une affinité avec la transformation numérique.

Le rôle du Conseil d'administration dans la gestion des thématiques durables est expliqué dans le Rapport sur le développement durable (cf. [Rapport sur le développement durable > Gestion du développement durable](#)).

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définition de la politique en matière de risques et évaluation générale des risques du Groupe BCBE ;
- discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et mise en œuvre des adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- validation de la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que planification à moyen terme et remise d'un rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- vérification de la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation du Groupe BCBE en matière de risques ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle du Groupe BCBE ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers ;
- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;
- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne ;
- surveillance et évaluation du contrôle des risques et de la compliance, vérification des rapports de la gestion des crédits ainsi que recommandations au Conseil d'administration ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;

- discussion des rapports de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit, évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit ainsi que de son indépendance.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- évaluation de la stratégie d'entreprise d'aity SA ;
- évaluation des stratégies de gestion des TIC et de la transformation numérique ;
- validation des projets ainsi que des questions numériques et informatiques d'importance stratégique ;
- validation de la conduite stratégique et du contrôle de l'avancement des projets centraux portant sur la numérisation et l'informatique ;
- validation du processus d'innovation informatique et évaluation des axes stratégiques ;
- validation des technologies nouvelles ou alternatives ;
- évaluation de l'exploitation informatique ;
- évaluation de la sécurité informatique ;
- évaluation de la gouvernance informatique ;
- accompagnement de la collaboration avec des tiers occupant une place stratégique dans le domaine informatique.

Les tâches et les compétences du comité TI figurent dans le Règlement d'affaires et dans le Règlement du comité TI du Conseil d'administration.

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Les compétences en matière de rémunération et le processus de fixation des rémunérations sont présentés dans le Rapport de rémunération > Compétence et fixation des rémunérations. Les tâches et compétences du comité de rémunération sont régies par les Statuts et sont consignées dans le Règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2023, sept séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 98 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé sept fois durant l'exercice 2023, le comité TI six fois et le comité de rémunération quatre fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre deux heures et demie et dix heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité TI et celles du comité de rémunération ont duré entre une et quatre heures. Le Conseil d'administration et ses comités peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Ils prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants, des représentants de

l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit externe ou d'autres spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les Statuts :

- pour fixer la politique d'affaires et la politique de crédit ;
- pour approuver la planification du capital et des liquidités ;
- pour approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ;
- pour approuver le concept-cadre de gestion des risques à l'échelle de la banque, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ;
- pour fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 60 millions de francs ;
- pour fixer des plafonds pour les pays et les limites de contrepartie ;
- pour approuver l'organisation de la Direction générale ;
- pour octroyer et révoquer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ;
- pour approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne.

Le Conseil d'administration effectue une auto-évaluation une fois par an. Celle-ci prend la forme d'une enquête interne écrite et structurée ou d'entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration. Ces auto-évaluations aboutissent à des mesures, assorties de délais et de responsabilités de mise en œuvre. Enfin, les affaires et sujets en suspens sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration en vue d'être traités.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System* [MIS]) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et sur la compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier dans l'Annexe au compte résultat > Gestion des risques. Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout événement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense. La première ligne de défense est la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces ainsi que de définir et d'exécuter des activités de contrôle interne. Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la première ligne de défense et d'établir un rapport sur les principales catégories de risques à l'échelle de la banque. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au Département Gestion des finances / Gestion des risques. Les responsables des unités Gestion des risques et Compliance participent régulièrement aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

La BCBE intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement sur le site www.integrity24.ch. Le bureau garantit l'anonymat.

Les unités Gestion des risques et Compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

Direction générale : introduction

La Direction générale de la BCBE est composée de cinq membres. Son organisation est la suivante : la présidence de la Direction générale incombe au CEO ; les quatre Départements Clientèle privée / Clientèle commerciale, Key Clients / Asset Management, Gestion des finances / Gestion des risques et Gestion des services sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. Cependant, le Département Gestion des finances / Gestion des risques est placé sous la houlette de deux personnes durant une phase de transition. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent sous Organisation > Organes et organigramme.

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément au CO sont définies à l'art. 24, al. 3 des Statuts ([bcbe.ch/structure](https://www.bcbe.ch/structure)). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Membres de la Direction générale

Ci-après figure la composition de la Direction générale au 31 décembre 2023. Sont mentionnés la fonction, la formation et le parcours professionnel de chaque membre de la Direction générale ainsi que les autres activités importantes exercées par ce dernier dans des fonctions comparables au sein d'autres entreprises et dans un but économique.



Armin Brun
CEO

* 1965 ; lic. oec.

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB), tout d'abord dans le marketing, puis dans la vente où il a exercé différentes fonctions dirigeantes. En 2001, il a rejoint PostFinance où il s'est occupé, en tant que membre de la direction, de la clientèle commerciale avant de diriger dès 2008 l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un MAS en Bankmanagement à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a aussi suivi l'International Executive Programme à l'INSEAD de Fontainebleau et le Strategic Leadership Program à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et exerce la fonction de CEO depuis le 1^{er} juillet 2019. Il siège au conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft, au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantionales Suisses (UBCS). Armin Brun est également président du conseil d'administration de myky SA et membre du conseil d'administration d'aity SA. Il siège en outre au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI), de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern (VWG) et est membre du conseil de fondation de l'association Spirit of Bern ainsi que du Program Committee du Hub de Berne de la Wyss Academy for Nature.



Alois Schärli
responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques et vice-CEO

* 1962 ; expert-comptable diplômé

Une fois son apprentissage bancaire terminé, Alois Schärli a acquis une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB). Il a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans l'audit, un domaine où il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank controller, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef d'un certain nombre de banques et d'établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE comme responsable de la gestion financière. Depuis 2010, il est membre de la Direction générale. Il est également membre des conseils d'administration de Swiss Immo Lab AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters. Depuis septembre 2021, Alois Schärli préside le conseil d'administration d'aity SA. Depuis le 1^{er} janvier 2024, Alois Schärli est aussi président de la Caisse de pension de la BCBE.



Mark Haller
responsable du Département Gestion des services

* 1974 ; lic. rer. pol.

Mark Haller a travaillé dans plusieurs unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation / Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme Transition to General Management à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Il préside par ailleurs le conseil d'administration de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG.



Beatrice Kern
responsable désignée du Département Gestion des finances / Gestion des risques (depuis le 1^{er} septembre 2023)

* 1969 ; master en finance d'entreprise

Économiste d'entreprise, Beatrice Kern possède plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des fusions-acquisitions, de la gestion des risques et des opérations pour PME ainsi que des groupes actifs dans les services informatiques et les services financiers. Beatrice Kern est titulaire d'un master en Corporate Finance. Avant de rejoindre la Direction générale de la BCBE, elle a été membre de la Direction générale d'aity SA, une filiale de la BCBE, dont elle a dirigé le Département Finances et Services. Elle a participé activement à la création de la nouvelle entreprise et a dirigé les affaires opérationnelles dans son domaine. Avant d'entrer au Groupe BCBE, Beatrice Kern a été Head Finance et suppléante du CFO du Groupe Viseca. Actuellement, elle est vice-présidente du conseil d'administration de Klarpay AG.



Marcel Oertle
responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale

* 1968 ; MAS en gestion bancaire

Diplômé en économie bancaire, Marcel Oertle dispose de plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé en tant que membre de la direction d'une société de conseil en entreprise à Zurich. En 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne / Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis mars 2019, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Marcel Oertle est titulaire d'un Master of Advanced Studies (MAS) en gestion bancaire de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. En 2019, il a achevé un Advanced Management Program (CAS) à la HBM Unternehmensschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Marcel Oertle est vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI), membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme et membre du conseil d'administration de be-advanced SA.



Domenico Sottile
responsable du Département Key Clients / Asset Management
(depuis le 1^{er} novembre 2023)

* 1976 ; MSc

Domenico Sottile connaît très bien le secteur bancaire et le monde du numérique. Après avoir obtenu un master à l'Université de Berne et enseigné durant quelques années, il a débuté sa carrière bancaire à UBS, où il s'est forgé une solide expérience en occupant différents postes. De 2016 à 2018, il a travaillé à la Banque Vontobel dans l'Investment Banking. Avant d'entrer à la BCBE, il a travaillé chez UBS où il était responsable du Wealth Management pour la région de Soleure. Domenico Sottile a suivi différentes formations continues à la conduite et à la gestion. Il est titulaire d'un MAS en Banking & Finance et d'un CAS en Applied Information Technology de l'EPFZ.

Le Département Key Clients / Asset Management était placé sous la houlette d'Andreas Schafer jusqu'au 2 mars 2023, date de sa démission. Il a occupé ce poste durant plus de trois ans. Entre mars et octobre 2023, Marcel Oertle en a assumé la direction ad interim.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les Statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des Statuts.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs d'un refus de l'inscription sont énumérés sous Structure du capital.

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les Statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'au moins un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours calendaires au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par un autre actionnaire participant à l'Assemblée générale ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers [LIMF]) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

Organe de révision interne

Le Conseil d'administration et le comité d'audit et des risques sont soutenus par l'organe de révision interne et par la société d'audit. Indépendant de la Direction générale, l'organe de révision interne est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique.

L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration de la BCBE. Ses activités englobent tous les domaines et opérations de la banque et de ses filiales, y compris aity SA. La planification, la vérification et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, compte tenu du profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il appuie ainsi la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de ses propres analyses des risques ; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue les analyses de risques indépendamment de la société d'audit et d'autres services internes à la banque. Lesdites analyses sont structurées selon la chaîne de création de valeur de la banque, ou de ses filiales, et contiennent une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur les analyses de risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risques. Il coordonne ses activités avec la société d'audit.

En 2023, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la BCBE. Il a procédé à d'importants examens des processus commerciaux de la banque, de la gestion et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI d'aity SA.

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

L'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou la société d'audit prudentiel élabore le rapport complet de l'organe de révision, le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes annuels et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base, qui couvre l'année civile, est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Tous les rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou de la société d'audit prudentiel.

PricewaterhouseCoopers SA est, depuis le 1^{er} janvier 2013, la société d'audit prudentiel et l'organe de révision de la BCBE prévu par le droit des sociétés anonymes. L'Assemblée générale a réélu le 16 mai 2023 la société d'audit agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) pour l'exercice 2023. Valentin Studer est responsable du mandat comme auditeur/réviseur depuis 2023. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit ou la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2023, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel de la BCBE se sont chiffrés à 683 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 60 000 francs (hors TVA). Elles concernaient l'examen du Rapport de développement durable et celui du respect de l'obligation de conservation des créances de titres consécutives à la reprise des hypothèques de la Mobilière. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et le responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y c. les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit et le rapport d'activité annuel de la révision interne en présence des mandataires.

En 2023, l'organe de révision (également société d'audit) a pris part à une séance du Conseil d'administration et à quatre séances du comité d'audit et des risques. En outre, des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu régulièrement entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de l'organe de révision (également société d'audit) et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FOSC. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Elle publie en outre chaque année un rapport sur le développement durable, conforme aux normes GRI, option « critères exhaustifs », de même qu'un rapport de gestion qui inclut un rapport annuel, un rapport sur la gouvernance d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels de la BCBE SA.

Des informations actuelles et des indications pertinentes sur les cours sont publiées sur le site Internet de la banque (bcbe.ch/medias). Les personnes qui le souhaitent peuvent s'enregistrer sur le site afin de recevoir régulièrement des informations sur les cours (bcbe.ch/newsletter).

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mai 2023, les Statuts et les rapports des années précédentes peuvent également être consultés sur le site Internet de la BCBE (bcbe.ch/ag).

Les données de contact et l'adresse du siège principal sont indiquées dans l'impressum.

Agenda financier

- Assemblée générale sur l'exercice 2023 : 21 mai 2024, Bernexpo
- Publication du résultat semestriel 2024 : 14 août 2024
- Publication du résultat annuel 2024 : 6 février 2025
- Publication des rapports annuels 2024 : 20 mars 2025
- Assemblée générale sur l'exercice 2024 : 13 mai 2025
- Publication du résultat semestriel 2025 : 13 août 2025

Périodes de blocage

Des périodes de blocage sont prévues avant la publication d'informations ou la présentation de projets ayant une influence sur l'évolution des cours. Les restrictions suivantes s'appliquent à l'achat et à la vente d'actions nominatives BCBE.

Périodes de blocage récurrentes

Le personnel dans son ensemble a l'interdiction d'effectuer des transactions sur les actions nominatives de la BCBE durant les périodes suivantes :

- clôture annuelle : entre le 15 décembre et jusqu'à la publication des comptes annuels (début février de l'année suivante) ;
- clôture semestrielle : entre le 15 juin et jusqu'à la publication des comptes semestriels (seconde moitié du mois d'août).

S'agissant des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les périodes de blocage débutent le 15 novembre et le 15 mai.

Périodes de blocage variables

Si les circonstances l'exigent, la BCBE se réserve le droit d'introduire en tout temps d'autres périodes de blocage durant lesquelles le négoce d'actions nominatives BCBE reste interdit pour certains membres du personnel (Conseil d'administration et Direction générale compris). La Direction générale fixe les dates du début et de la fin de la période de blocage variable et les communique aux membres du personnel concernés.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	72
Compétence et fixation des rémunérations	73
Organisation	73
Procédure	73
Système de rémunération	74
Principes	74
Conseil d'administration	75
Direction générale	77
Rémunérations versées en 2023	80
Changements intervenus pendant l'exercice	80
Conseil d'administration	80
Direction générale	83
Anciens membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	84
Personnes proches	84
Droit de participation	85
Fonctions au sein d'autres entreprises	86
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	88

Rapport de rémunération : introduction

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Les principes de rémunération et le système de rémunération sont fondés sur les lois et sur les réglementations suivantes :

- art. 95, al. 3 de la Constitution fédérale ;
- dispositions du code des obligations relatives aux rémunérations versées par les sociétés dont les actions sont cotées en Bourse ;
- circulaire FINMA 2016/01 « Publication – banques » ;
- circulaire FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques » ;
- directives SIX sur les sociétés cotées en Bourse ;
- circulaire FINMA 2010/01 « Systèmes de rémunération » ;
- « Swiss Code of Best Practice für Corporate Governance » d'economiesuisse ;
- Statuts de la BCBE ;
- Règlement d'affaires de la BCBE ;
- règlements « Rémunération des membres du Conseil d'administration » et « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponibles en allemand seulement).

Compétence et fixation des rémunérations

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des Statuts de la banque, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le Règlement d'affaires et par les règlements des différents comités. Élus par l'Assemblée générale, les membres du comité de rémunération, à savoir Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Gilles Frôté et Danielle Villiger, règlent les questions de rémunération ; ils sont des membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO de la BCBE, est le secrétaire du comité ; il ne jouit pas du droit de vote. Le comité de rémunération se réunit deux fois par an au moins.

Procédure

Le comité de rémunération assiste le Conseil d'administration, notamment dans la conception et la mise en œuvre des règles et des principes de rémunération (politique de rémunération), et il traite toutes les affaires du Conseil d'administration portant sur la rémunération. Il prend position sur les affaires relevant de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et se prononce en dernier ressort sur les affaires dont le Conseil d'administration lui a expressément confié la responsabilité.

Le comité de rémunération établit, à l'intention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale ainsi que les règlements qui s'y rapportent. Il établit également les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et celles du responsable de l'organe de révision interne et il fixe leur rémunération, sur la base de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit en outre les conditions de souscription et les périodes de blocage des plans d'actionnariat. Il arrête les principes régissant la participation du personnel au résultat, dont il fixe chaque année l'enveloppe globale. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration qui suit une réunion du comité de rémunération, celui-ci fait rapport au Conseil d'administration.

Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes en 2023 pour modifier le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si l'enveloppe globale approuvée est insuffisante, une seule et unique enveloppe supplémentaire est à disposition, dont le montant s'élève au maximum à la moitié de l'enveloppe globale approuvée pour la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre déjà nommé peuvent être indemnisés en sus si l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale, enveloppe supplémentaire comprise, n'est pas dépassée.

Système de rémunération

Principes

La BCBE pratique une politique salariale durable et pondérée, fondée sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Elle attend du personnel qu'il agisse dans l'intérêt à long terme de la clientèle et dans celui de la BCBE. Les éléments de rémunération et le montant des rémunérations sont en ligne avec les objectifs stratégiques et la politique de risque. À la fois simple, transparent et compréhensible, le système de rémunération tient compte des valeurs de l'entreprise que sont l'engagement, le développement durable et la confiance. Ces principes fixés dans le « Règlement sur les rémunérations » s'appliquent par analogie au modèle de rémunération du Conseil d'administration et à celui de la Direction générale.

La rémunération globale du Conseil d'administration se compose d'une somme d'argent déterminée (rémunération en espèces) et d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées (plan d'actionnariat), qui peuvent être achetées chaque année à un prix préférentiel.

La rémunération globale de la Direction générale comporte une part fixe, une somme d'argent et un droit de souscription pour un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées, ainsi qu'une part variable sous la forme d'une somme d'argent. Des prestations de prévoyance et une indemnité forfaitaire pour frais sont versées en sus aux membres de la Direction générale.

Aucune autre composante de rémunération n'est prévue par la BCBE. Aucune mesure n'est prise qui puisse empêcher un transfert ou un changement de contrôle.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale peuvent acheter chaque année à un prix préférentiel un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées. Les actions nominatives souscrites restent bloquées à la vente pendant cinq ans. Les autres droits liés à la détention d'actions nominatives ne sont pas affectés pendant la période de blocage. Celle-ci est maintenue même en cas de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Le prix de souscription d'une action nominative est égal au cours moyen de celle-ci entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice écoulé, pondéré des volumes, déduction faite de 140 francs, soit 94,95 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2023.

La différence positive entre la valeur vénale déterminante pour l'impôt des actions bloquées pendant cinq ans au jour de leur souscription (premier jour du délai de souscription) et le prix de souscription est considérée comme un revenu imposable et est soumise au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier).

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale pendant le délai de souscription arrêté au mois de février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Conseil d'administration

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres du Conseil d'administration » (disponible en allemand seulement) à la demande du comité de rémunération.

Le modèle de rémunération des membres du Conseil d'administration

- tient compte des exigences liées à l'activité du Conseil d'administration
- tient compte des fonctions occupées au sein du Conseil d'administration et de la charge de travail qui en résulte
- mentionne aussi bien les activités effectuées pour le compte de la banque que celles effectuées pour le compte du Groupe BCBE
- est fixe et indépendant du résultat de l'entreprise
- fait coïncider les intérêts des membres du conseil d'administration avec ceux des actionnaires
- est différent du modèle de rémunération des membres de la Direction générale
- est aussi simple que possible

Rémunération en espèces

La présidente du Conseil d'administration touche une rémunération de base de 400 000 francs par an (participation à des comités comprise, présidence de comités non comprise).

Les membres du Conseil d'administration touchent une rémunération de base de 70 000 francs par an.

Le vice-président du Conseil d'administration touche une indemnité de fonction de 20 000 francs par an.

Les présidents des comités du Conseil d'administration touchent une indemnité de fonction de 20 000 francs par an, les membres des comités, de 10 000 francs par an.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- présidente du Conseil d'administration : 400 actions nominatives BCBE
- membres du Conseil d'administration : 300 actions nominatives BCBE

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Prestations sociales

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont des montants bruts soumis au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier).

En vertu du Règlement de prévoyance, la présidente du Conseil d'administration peut faire assurer sa rémunération de base auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

En présence d'une obligation d'assurance au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la rémunération de base des autres membres du Conseil d'administration concernés est assurée auprès de la Caisse de pension de la BCBE pour ce qui est du 2^e pilier, conformément au Règlement de prévoyance. Dans ce cas, la rémunération de base est ajustée pour respecter l'égalité de traitement, de telle sorte qu'elle coïncide, cotisations de l'employeur versées à la Caisse de pension de la BCBE comprises, avec les montants bruts définis.

Remboursement de frais

La présidente du Conseil d'administration touche une indemnité forfaitaire pour frais de 20 000 francs par an.

Les frais personnels usuels des autres membres du Conseil d'administration sont inclus dans leur rémunération.

Dans certains cas, les frais de formation continue et les dépenses justifiées par l'activité professionnelle peuvent être remboursés sur demande.

Période de rémunération et versement

La période prise en compte pour le versement de la rémunération de base aux membres du Conseil d'administration commence le mois qui suit leur élection et se termine le mois de départ de celui-ci. En cas d'entrée ou de sortie en cours d'année, la rémunération est calculée au prorata temporis. Ce principe s'applique également au calcul du droit de souscription d'actions nominatives de la BCBE.

La période prise en compte pour le versement des indemnités de fonction et des indemnités spéciales éventuelles commence le mois qui suit la prise de fonction et se termine le mois qui suit l'abandon de celle-ci. Elle est calculée au prorata temporis en mois.

Les rémunérations sont versées aux membres du Conseil d'administration en deux fois, en juin et en décembre. La rémunération de la présidente du Conseil d'administration est versée par mensualités.

Les rémunérations sont versées directement aux membres du Conseil d'administration.

Conditions réservées au personnel

Les prestations de la banque sont proposées aux membres du Conseil d'administration et à leurs proches aux conditions ordinaires. Ils ne bénéficient partant pas des conditions préférentielles réservées au personnel de la banque.

Indemnités interdites

Aucune prestation en nature n'est allouée aux membres du Conseil d'administration ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération du Conseil

d'administration, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c ou 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de son Conseil d'administration ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

Direction générale

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponible en allemand seulement) sur demande du comité de rémunération.

Salaire fixe

Les fourchettes suivantes sont valables pour le salaire fixe des membres de la Direction générale :

- CEO : 400 000 à 500 000 francs
- vice-CEO : 300 000 à 400 000 francs
- membres de la Direction générale : 270 000 à 370 000 francs

Le comité de rémunération définit librement le montant du salaire fixe dans les limites des fourchettes indiquées et il le réévalue au quatrième trimestre de chaque année. Les ajustements éventuels interviennent au début de l'exercice suivant.

Le salaire fixe est versé en espèces en douze mensualités.

Le salaire fixe est un revenu soumis à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} et 2^e piliers).

Plan d'actionnariat

Les membres de la Direction générale peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- CEO : 950 actions nominatives BCBE
- membres de la Direction générale : 600 actions nominatives BCBE

Les membres de la Direction générale entrés ou sortis de celle-ci pendant l'exercice achevé reçoivent la participation en actions au prorata temporis. Le montant de la participation en actions est fixé au prorata temporis en cas de changement de fonction en cours d'année.

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Rémunération variable

La part variable de la rémunération est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- réussir à susciter l'enthousiasme de la clientèle par l'assiduité au travail du personnel

- devenir une prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable
- assurer le succès pérenne de la banque
- maintenir une base solide de capital et distribuer un dividende attrayant

Elle tient compte aussi des objectifs de la politique de risque et des objectifs individuels. La part variable comprend en règle générale une somme d'argent équivalant au maximum à 50 % de la part fixe. La rémunération variable est versée en mars de l'année suivante.

La rémunération variable est soumise à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} et 2^e piliers).

Les membres de la Direction générale entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice terminé reçoivent une rémunération variable au prorata temporis. En cas de changement de fonction en cours d'année, le montant de la rémunération variable est fixé au prorata temporis. En cas de départ en cours d'année, le comité de rémunération décide librement de l'attribution d'une rémunération variable et de son montant.

Prestations sociales

Les membres de la Direction générale sont assurés conformément au Règlement de prévoyance de la Caisse de pension de la BCBE. Le montant des cotisations d'épargne et de risque, fixé lui aussi dans ledit règlement, dépend de l'âge. Les montants d'épargne sont pris en charge à 90 % par l'employeur et à 10 % par la personne assurée, indépendamment de l'âge LPP déterminant.

Indemnités pour frais

Les membres de la Direction générale ont droit chaque année aux indemnités forfaitaires suivants pour leurs frais :

- frais de représentation : 15 000 francs
- frais de déplacement : 15 000 francs

Autres prestations

Les membres de la Direction générale ont droit aux mêmes conditions que le personnel.

Les indemnités que les membres de la Direction générale touchent de la part de tiers pour des mandats qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la banque sont reversées à celle-ci. Font exception les actions souscrites librement à un prix préférentiel puis bloquées pendant trois ans au moins et les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance. Les indemnités éventuelles perçues dans le cadre de mandats privés autorisés restent acquises au titulaire du mandat.

Indemnités interdites

Exception faite des prestations prévues dans la Directive « Personnel », aucune autre prestation en nature n'est allouée aux membres de la Direction générale ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c ou 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de sa Direction générale ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

Retraite

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1^{er} janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé entre 60 et 63 ans en 2017. Les versements supplémentaires jusqu'à l'âge de 65 ans (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) ont été acquittés à la Caisse de pension de la BCBE le 31 décembre 2017 pour lui permettre d'assurer les prestations garanties. Une interdiction de concurrence est imposée en retour, valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Les détails à ce sujet sont publiés dans le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Le contrat des membres de la Direction générale qui remplissent leur fonction depuis le 1^{er} janvier 2018 a été adapté au 1^{er} janvier 2022 ; l'âge ordinaire de la retraite est passé à 65 ans.

Rémunérations versées en 2023

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Changements intervenus pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Conseil d'administration

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-après.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions valables pour les crédits, pour leur traitement et pour leur surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2023, 100 % des prêts et des crédits accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2022 : 100 %).

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2023¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebner, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	70	70	70	980
Rémunération de la participation aux comités	20	10	10	10		10	20	20	10	110
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity SA								50		50
Actions fixes ²	33	24	24	24	24	24	24	24	24	228
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	453	124	104	104	94	104	114	164	104	1 368
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	26	8	5	7	5	7	7	7	7	79
Charges de prévoyance ³	70									70
Autres										
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	548	133	109	111	99	111	122	172	111	1 517
Prêts/ crédits au 31.12.2023					1 370					1 370

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 17 mai 2022 a approuvé une enveloppe globale de 1,6 million de francs pour rémunérer les membres du Conseil d'administration pendant la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2022 et l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

L'Assemblée générale du 16 mai 2023 a approuvé une enveloppe équivalente pour la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2023 et celle de 2024.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2022 ¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebner, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	70	70	70	980
Rémunération de la participation aux comités	20	10	10	10		10	20	20	10	110
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity SA								50		50
Actions fixes ²	34	25	25	25	25	25	25	25	25	237
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	454	125	105	105	95	105	115	165	105	1 377
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	28	8	4	7	6	7	7	11	6	85
Charges de prévoyance ³	70									70
Autres										
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	551	134	110	112	102	112	122	176	112	1 531
Prêts/ crédits ⁴ au 31.12.2022				1 370				50⁵		1 420

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

⁴ Sont compris tous les engagements conditionnels et les engagements irrévocables.

⁵ Sont compris tous les prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.

Direction générale

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale ont été ajustées au 1er janvier 2023. Une fourchette salariale pour le vice-CEO complète celle pour le CEO et celle pour les membres de la Direction générale. Par ailleurs, le vice-CEO peut dorénavant souscrire chaque année un nombre d'actions supérieur à celui des autres membres de la Direction générale. La rémunération variable des membres de la Direction générale a représenté entre 44 % et 50 % du salaire fixe en 2023.

Rémunération des membres de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Armin Brun, CEO		Total Direction générale	
	2023	2022	2023	2022
Salaire				
fixe	430	420	1 917	1 652
variable	215	210	760	810
Actions fixes ¹	77	63	256	216
Prestations en nature	-	-	-	-
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	722	693	2 933	2 678
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	39	42	165	162
Charges de prévoyance ²	202	196	804	733
Autres charges	6	6	29	30
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	970	937	3 930	3 603

¹ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Dans le rapport de rémunération, le droit aux allocations familiales était jusqu'à présent déclaré sous « Allocations familiales versées par l'entreprise ». Dès lors que celles-ci ne constituent pas une rémunération de la banque proprement dite, elles ne sont désormais plus mentionnées dans le tableau. Ainsi, le total de l'exercice sous revue et celui de l'exercice précédent ne peuvent être comparés.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 17 mai 2022 a approuvé une enveloppe globale de 4 millions de francs pour rémunérer la Direction générale pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Prêts et crédits

Les crédits accordés aux membres de la Direction générale, leur gestion et leur surveillance sont soumis aux mêmes conditions que celles faites aux autres clients. Les membres de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. En 2023, 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2022 : 100 %). Les prêts et les crédits octroyés aux membres de la Direction générale au 31 décembre apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Prêts et crédits

Prêts / crédits (en milliers de CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Total Direction générale	4 400	4 330
dont montant le plus élevé :		
Alois Schärli	1 610	1 640

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, la BCBE n'a allouée d'indemnité ni à d'anciens membres du Conseil d'administration, ni à d'anciens membres de la Direction générale.

Les prêts et les crédits accordés aux anciens membres du Conseil d'administration le sont aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Les membres retraités de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. Ils ne sont donc pas soumis au devoir de publication.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 734c CO, le rapport de rémunération doit indiquer les indemnités et les prêts non conformes aux conditions du marché accordés aux proches de membres siégeant ou ayant siégé dans le Conseil d'administration, la Direction ou le conseil consultatif. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Ces prêts ne sont donc pas soumis au devoir de publication. La BCBE ne verse pas d'indemnité aux personnes proches. Il n'existe aucun engagement concernant des indemnités à verser à des proches.

Droit de participation

En 2023, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre de leur programme d'actionnariat respectif, le nombre suivant d'actions de la BCBE sur la quantité détenue en propre par la banque :

- membres non exécutifs (Conseil d'administration) : 2800
- membres exécutifs (Direction générale) : 2100

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration ou par ceux de la Direction générale :

	31.12.2023	31.12.2022
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	3 451	3 051
Christoph Lengwiler, vice-président	2 550	2 250
Stefan Bichsel	475	175
Gilles Frôté	800	500
Reto Heiz	775	475
Annelis Lüscher Hämmerli	1 075	775
Hugo Schürmann	450	150
Pascal Sieber Zinniker	1 075	775
Danielle Villiger	600	300
Total Conseil d'administration	11 251	8 451
Direction générale		
Armin Brun, CEO	3 650	2 900
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques	4 100	3 650
Mark Haller, responsable du Département Gestion des services	3 213	2 763
Beatrice Kern, responsable désignée du Département Gestion des finances / Gestion des risques (depuis le 1 ^{er} septembre 2023)	139	n. d. ¹
Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée / Clientèle entreprises	3 300	2 850
Andreas Schafer, responsable du Département Key Clients / Asset Management (jusqu'au 2 mars)	1 350	1 350
Domenico Sottile, responsable du Département Key Clients / Asset Management (depuis le 1 ^{er} novembre 2023)	aucune	n. d. ¹
Total Direction générale	15 752	13 513

¹ Le 31 décembre 2022, ces personnes n'étaient pas encore membres de la Direction générale. Dès lors, il n'y a pas encore lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Les droits de participation accordés ou les options sur de tels droits apparaissent dans l'Annexe des comptes annuels > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 18.

Fonctions au sein d'autres entreprises

Les fonctions que remplissent les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale dans d'autres entreprises (art. 626, al. 2, ch. 1 CO) apparaissent ci-après.

Conseil d'administration	Entreprise	Fonction	Mandat exercé pour le compte de la banque	Cotée en Bourse
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Forma Futura Invest SA	CEO et vice-présidente du conseil d'administration		
Christoph Lengwiler	Banque nationale suisse	Conseil de banque		X
	KBA-NotaSys Integrity Funds	Président du Management Board (jusqu'au 31.12.2023)		
	Ausgleichskasse des Kantons Luzern	Membre de la commission de placement		
	Inrate SA	Membre du Expert Council zRating		
	VRadivse GmbH	Associé et membre de la direction générale		
	Legrafin GmbH	Associé et membre de la direction générale		
Stefan Bichsel	Gérifonds SA	Président du conseil d'administration		
	GEP SA	Président du conseil d'administration		
	TSM Compagnie d'Assurance (coopérative)	Membre de l'administration		
	AutoMate Insurance AG	Membre du conseil d'administration		
Gilles Frôté	Frôté & Partner SA	Membre du conseil d'administration et partenaire		
	F&P Group SA	Membre du conseil d'administration		
	F&P Conseils SA	Président du conseil d'administration		
	Dynafisc Frôté SA	Président du conseil d'administration		
	Rollomatic Group SA	CEO		
	Rollomatic Inc. (USA)	Membre du conseil d'administration		
	Rollomatic Japan KK (Japan)	Membre du conseil d'administration		
	Landromatic SA	Président du conseil d'administration		
	Strausak SA	Président du conseil d'administration		
	Strausak Inc. (USA)	Président du conseil d'administration		
	Strausak Ltd (Taiwan)	Président du conseil d'administration		
	Smart Industries SA	Président du conseil d'administration		
	Robert Renaud SA	Président du conseil d'administration		
	Patric Metal SA	Président du conseil d'administration		
	Sylvac SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air Dental SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air USA, Inc.	Membre du conseil d'administration		
	SWISSxm SA	Membre du conseil d'administration		
	R8 Immo SA	Membre du conseil d'administration		
Reto Heiz	Assurance immobilière Berne (AIB)	Président du conseil d'administration		
	GVB Assurances Privées SA	Président du conseil d'administration		
	Personalvorsorgestiftung der Gebäudeversicherung Bern	Président du conseil de fondation		
	SafeT Swiss AG	Président du conseil d'administration		
	Farfalla GmbH	Associé et membre de la direction générale		
Annelis Lüscher Hämmerli	Helvetia Holding SA	CFO, membre de la direction		X
	Helvetia Asset Management SA	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungs-AG, Frankfurt a. M.	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungen AG, Wien	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.a., Milano	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Holding Suizo, Madrid	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Compania Suiza SA, Sevilla	Membre du conseil d'administration		
	Caja de Seguros Reunidos, Compania de Seguros y Reaseguros S.A., Madrid	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Global Solutions Ltd., Vaduz	Présidente du conseil d'administration		
Hugo Schürmann	Neutrass AG	Président du conseil d'administration		

	Valterna AG	Président du conseil d'administration	
Pascal Sieber Zinniker	sieber&partners group AG	Président du conseil d'administration	
	Dr. Pascal Sieber & Partners AG	Président du conseil d'administration	
	Schweizerisches Produktivitätsinstitut AG	Président du conseil d'administration	
	aity SA	Membre du conseil d'administration	X
	bbv Group AG	Membre du conseil d'administration	
	bbv Software Services AG	Membre du conseil d'administration	
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration	X
	OLZ SA	Membre du conseil d'administration	
	WIFAG-Polytype Holding SA	Membre du conseil d'administration	
	Cubotoo SA	Membre du conseil d'administration	
	SNSF Swiss National Science Foundation	Membre du comité de direction	
	Villiger Holding AG	Présidente du conseil d'administration	
	Villiger Treuhand AG	Membre du conseil d'administration	
	Hagenbuchen-Immobilien AG	Membre du conseil d'administration	
Danielle Villiger	Balgrist-Stiftung	Membre du conseil de fondation	

Direction générale	Entreprise	Fonction	Mandat exercé pour le compte de la banque	Cotée en Bourse
Armin Brun	Union des Banques Cantionales Suisses (UBCS)	Membre du conseil d'administration	X	
	aity SA	Vice-président du conseil d'administration	X	
	NNH Holding	Membre du conseil d'administration	X	
	myky SA	Président du conseil d'administration	X	
	daura SA	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 4.10.2023)	X	
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration	X	
Alois Schärli	aity SA	Président du conseil d'administration	X	
	Swiss Immo Lab AG	Membre du conseil d'administration	X	
	Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Membre du conseil d'administration	X	
	Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters	Président du conseil de fondation	X	
	Berimag AG	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 22.12.2023)	X	
	Caisse de pension de la BCBE	Président du conseil de fondation (jusqu'au 1.1.2024)	X	
Mark Haller	Berimag AG	Président du conseil d'administration (jusqu'au 22.12.2023)	X	
	Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Président du conseil d'administration	X	
	aity SA	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 8.9.2023)	X	
Beatrice Kern	Klarpay AG	Vice-présidente du conseil d'administration		
Marcel Oertle	be-advanced SA	Membre du conseil d'administration	X	
Domenico Sottile	aucune			

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque cantonale bernoise SA

Berne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO aux pages 81 à 87 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les articles 734a-734f CO dans le rapport de rémunération ci-joint (pages 81 à 87) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des déclarations auditées dans le rapport de rémunération, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG



Valentin Studer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur agréé

Berne, le 27 février 2024

Rapport financier

Rapport annuel	91
Commentaires sur l'activité de la banque	91
L'exercice 2023	94
Effectif de personnel	105
Liquidités et fonds propres	106
Emploi du bénéfice	107
Réalisation d'une évaluation de risque	108
État des commandes et des mandats	109
Activités de recherche et de développement	110
Événements extraordinaires	111
Perspectives	112
Boucllement annuel	113
Bilan	113
Compte de résultat	114
Emploi du bénéfice	115
Tableau des flux de trésorerie	116
État des capitaux propres	117
Annexe au compte de résultat	118
Rapport de l'organe de révision	
sur les comptes annuels	180
Chiffres-clés	184

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses activités portent principalement sur les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités dans les cantons de Berne et de Soleure et dans les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de 73 sites (54 avec personnel ; 19 sans personnel). Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération, en concluant des crédits consortiaux ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par son règlement d'affaires (art. 31). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise est fondé sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Conformément à la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

En 2020, la BCBE a lancé sa Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour y parvenir, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et sur un nouveau concept de suivi complet, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises et les particuliers en encourageant l'esprit d'entreprise. Elle entend en outre regrouper ses compétences de conseil et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes. Elle compte ainsi réformer son organisation en vue de la rendre transversale et plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et joue un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable. Elle a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.

3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans des actifs immobilisés, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à la Clientèle privée, à la Clientèle entreprises, à la Clientèle privée fortunée ; à la Clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations et les entreprises, elle propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout des entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant que commissionnaire ou procède à des opérations de contrepartie bien choisies dans le dessein de compenser les positions à risque. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients. La BCBE est membre aussi du Central Securities Depository (CSD) de SIX Digital Exchange.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le cadre du négoce de devises et du négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises internationales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas les 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle *de minimis* applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, conformément à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour sa clientèle. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit une part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires comprise entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'exercice 2023

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a enregistré un très bon résultat en 2023, dépassant même celui de 2022, déjà réjouissant. Le bénéfice annuel a connu une nette augmentation, de 9,6 %, à 174,9 millions de francs. Ces résultats positifs confirment que la BCBE, grâce à sa stratégie, est sur la bonne voie. La BCBE bâtit un avenir durable.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Les liquidités ont baissé à 7,8 milliards de francs, les créances sur les banques à 133,6 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 36,3 millions de francs.

Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

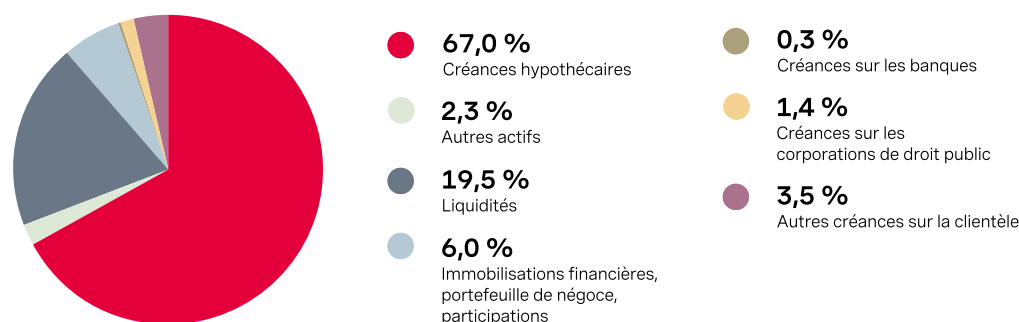
Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 28,8 milliards de francs, en progression de 1,4 milliard de francs par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste de l'ancrage profond de la BCBE dans sa région. La part des créances sur les particuliers a diminué à 75,6 %. Les parts des créances sur l'industrie, la construction, l'agriculture et l'artisanat sont restées inchangées. Les parts des créances sur les sociétés immobilières, les sociétés financières et les entreprises de services ainsi que celles des corporations de droit public se sont accrues.

Les créances hypothécaires sont passées à 26,8 milliards de francs, en hausse de 0,9 milliard de francs (3,3 %) par rapport à 2022, à qualité de portefeuille égale.

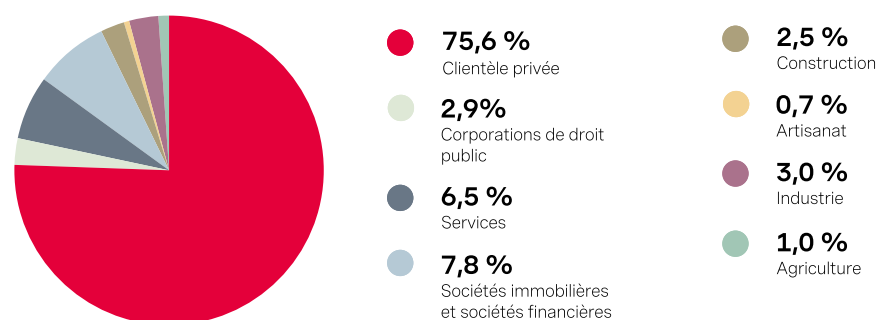
À la fin de 2023, 78,3 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 21,7 % dans d'autres cantons. Les hypothèques à taux fixe ont été très recherchées. Pour ce qui est des hypothèques indexées sur le marché monétaire (hypothèques SARON), leur succès va croissant. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2023 totalisent 3,4 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 23,5 milliards de francs, soit 87,1 % des créances hypothécaires (92,6 % en 2022).

Les créances hypothécaires ont augmenté de 3,3 %



Hausse de 3,3 % : les créances hypothécaires ont augmenté de 0,9 milliard de francs. Elles représentent environ les deux tiers des actifs. (Base : somme du bilan)

Trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs : après la Clientèle privée, c'est aux sociétés immobilières et aux sociétés financières ainsi qu'aux services que reviennent les parts les plus importantes des financements ; ils sont suivis de l'industrie. (Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Fin 2023, il se monte à 8,5 millions de francs, répartis à 99,4 % sur des métaux précieux et à 0,6 % sur des titres de participation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont augmenté de 0,1 milliard de francs pour s'établir à 2,3 milliards de francs fin 2023, dont 93,5 % d'obligations, 6,1 % d'actions et de fonds de placement et 0,4 % de métaux précieux. La valeur comptable des obligations est de 2,2 milliards de francs. Fin 2023, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 143,2 millions de francs. Aucun immeuble repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ne figure au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

La valeur comptable des participations a diminué en raison de la vente partielle de la participation dans Jungfraubahn Holding AG pour s'inscrire à 61,2 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la part en capital est de 10 % au moins et la valeur fiscale / valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions suivantes : Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), Jungfraubahn Holding AG (10,0 %), Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), aity SA (100,0 %).

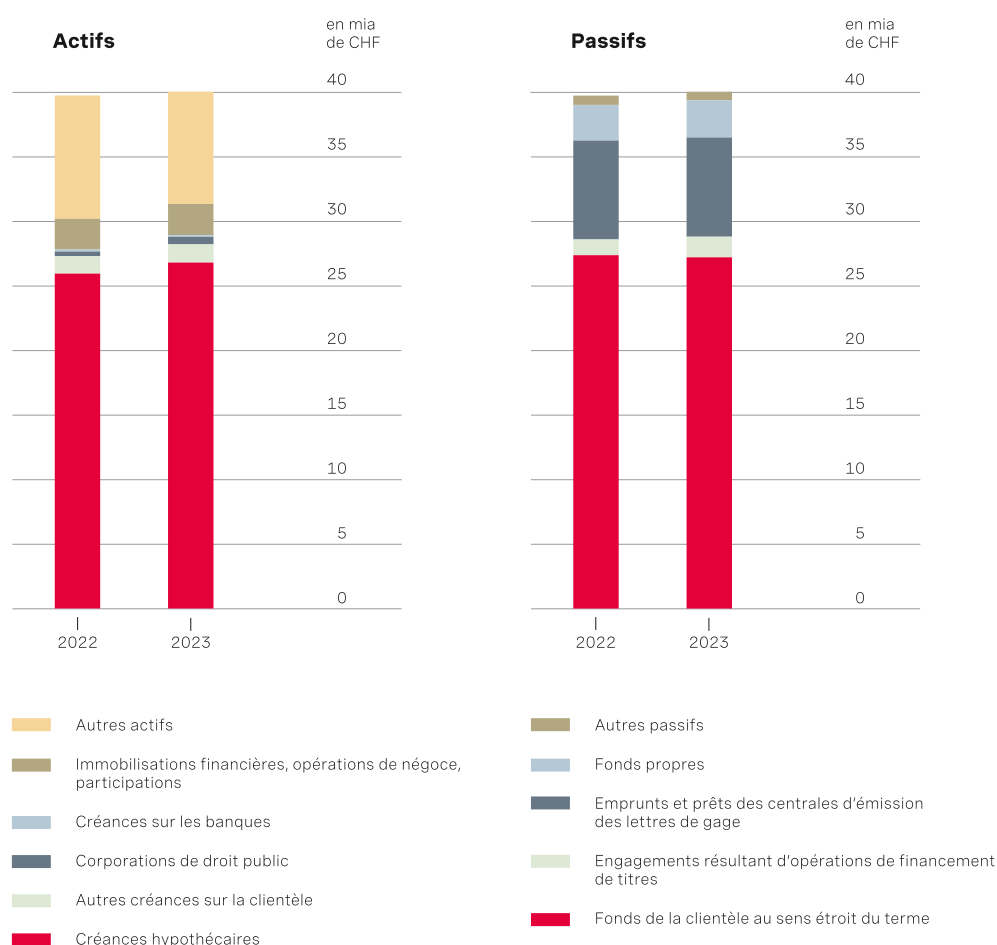
Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 14,2 millions de francs, à 224,2 millions de francs, notamment en raison de la modification de la durée d'amortissement des logiciels achetés et des coûts liés à leur intégration (cf. Modification des principes comptables et d'évaluation). Fin 2023, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 183,7 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 11,0 millions de francs, tandis que les logiciels achetés auprès d'autres prestataires, les coûts liés à leur intégration et les autres immobilisations corporelles atteignent 29,6 millions de francs.

Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 26,9 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de 8,8 millions de francs, à 37,8 millions de francs ; ils comprennent d'autres comptes de régularisation, des intérêts courus et des disagios sur des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les autres actifs se sont tassés de 274,2 millions de francs, à 582,8 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé plus basses liées à des opérations de négoce de seconde ligne.

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier : la somme du bilan a crû de 0,3 milliard de francs, pour s'établir à 40,1 milliards de francs.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

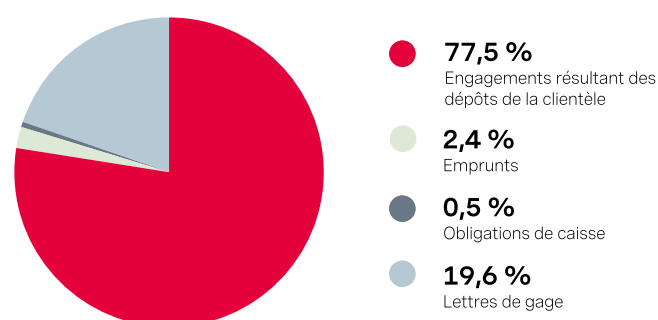
Les engagements envers les banques se sont contractés de 99,2 millions de francs, à 182,8 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres ont augmenté à 1,6 milliard de francs.

Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2023 apparaît sur le graphique ci-après. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en baisse de 0,9 %, à 27,1 milliards de francs. Depuis juillet, les comptes de virement de la BCBE sont rémunérés à hauteur de 0,1 %. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne a été relevé à plusieurs reprises en 2023 et se situe à 0,75 %. Celui servi sur les comptes d'épargne actionnaire a été augmenté de 0,3 % à 1,0 %. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a augmenté à 162,6 millions de francs ; les titres ont été rémunérés à un taux moyen de 0,87 % en moyenne annuelle (0,41 % en 2022). Le volume des emprunts n'a pas changé et s'est maintenu à 845,0 millions de francs. Les prêts des centrales

d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,6 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montent à 0,6 milliard de francs. La valeur du portefeuille était de 6,8 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance auprès de celle-ci atteignent 12,1 millions de francs.

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle : les dépôts de la clientèle dépassent 27 milliards. (Base : fonds de la clientèle)

Provisions

Les provisions (cf. tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux) ont crû de 0,6 million de francs, à 250,5 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance comprennent des parts de corrections de valeur individuelles de limites non sollicitées, des parts des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance de limites non sollicitées ainsi que des provisions pour des opérations hors bilan. Fin 2023, elles s'élevaient à 172,0 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, de monnaies, de métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) sont restées inchangées à 62,6 millions de francs. Les autres provisions ont représenté 15,9 millions de francs.

Autres passifs

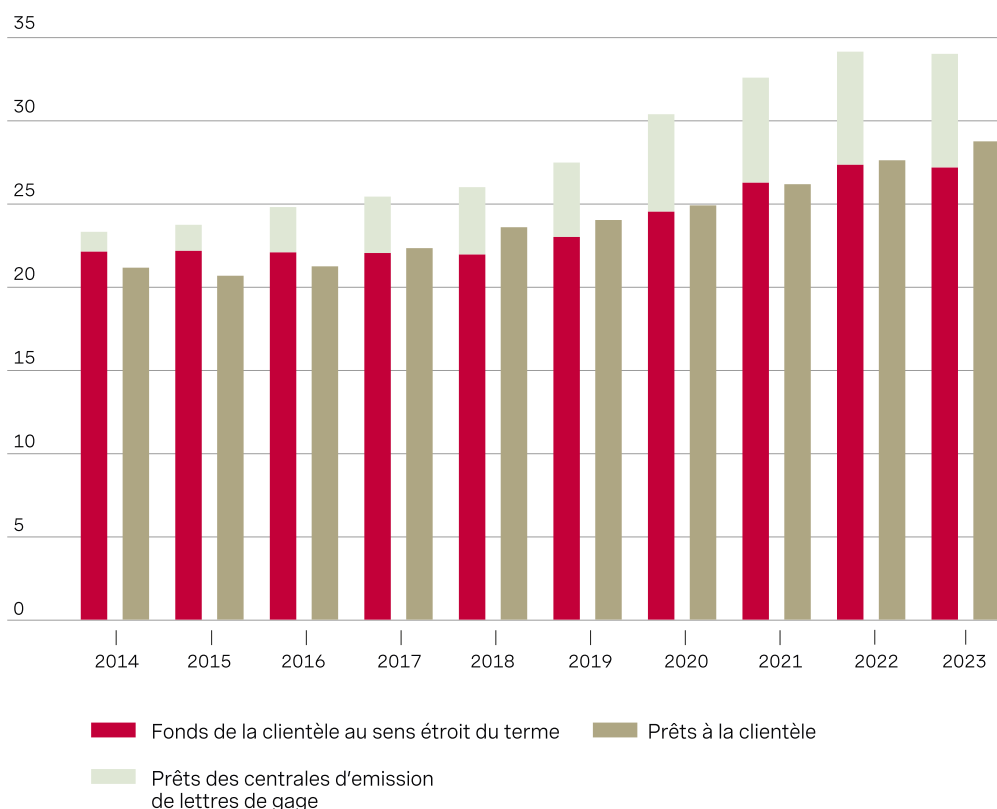
Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont atteint 26,7 millions de francs. L'augmentation à 130,6 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique notamment par des régularisations plus importantes pour impôts. Les autres passifs s'inscrivent à 65,3 millions de francs.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs, la réserve légale issue du bénéfice, 175,5 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 70,0 millions de francs, à 1,8 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau État des capitaux propres).

Bon refinancement

en mia de CHF



Bon refinancement : les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Développement du conseil en patrimoine

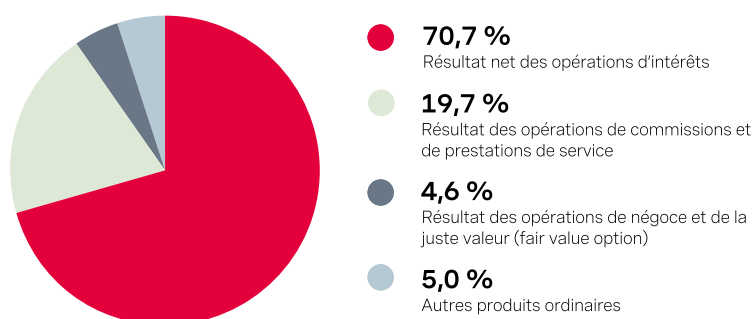
Les avoirs de la clientèle ont crû de 1,8 milliard de francs, à 40,8 milliards de francs. La variation est attribuable à l'apport d'argent frais de 0,7 milliard de francs et à un contexte de marché positif pour 1,1 milliard de francs. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) figurant dans les avoirs de la clientèle ont progressé de 1,2 milliard de francs, à 18,2 milliards de francs (17,0 milliards de francs en 2022). L'afflux net de capitaux a atteint 0,5 milliard de francs et le contexte de marché, 0,7 milliard de francs. Le volume des fonds de placement dans les dépôts de la clientèle a augmenté de 0,7 milliard de francs, à 7,5 milliards de francs ; la part des fonds de placement BCBE a progressé de 0,3 milliard de francs, à 3,6 milliards de francs. Les fonds à caractère durable, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés des clients : 173,2 millions de francs y ont été investis en 2023, 1,6 milliard de francs depuis leur lancement, en 2017. Les valeurs patrimoniales gérées dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune atteignent 4,7 milliards de francs.

Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts a bondi à 388,2 millions de francs, une hausse attribuable à la rémunération plus élevée du compte de virement auprès de la BNS et à la progression généralisée de la marge d'intérêt brute (de 0,76 % à 0,96 %). La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,7 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 1,9 million de francs (19,3 millions de francs en 2022). Le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a augmenté de 5,9 millions de francs, à 16,2 millions de francs. En ce qui concerne les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, une constitution nette de 11,7 millions de francs a été comptabilisée (dissolution de 11,2 millions de francs en 2022). En 2023, des corrections de valeur nettes pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle de 11,3 millions de francs ainsi que des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 0,7 million de francs ont été constituées. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,5 million de francs ont pu être comptabilisés. Le poste correspondant s'est ainsi contracté de 22,9 millions de francs par rapport à 2022. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 376,5 millions de francs (315,4 millions de francs en 2022).

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 104,9 millions de francs ; il est de 3,7 % inférieur à celui de 2022. Avec une part de 76,9 %, le conseil en gestion de fortune demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placements s'est replié de 0,4 million de francs, à 80,7 millions de francs. En baisse de 0,6 million de francs, le produit du courtage atteint 11,7 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont augmenté pour s'établir à 41,1 millions de francs. Les produits tirés des fonds de placement maison progressent de 0,6 million de francs, à 24,0 millions de francs, en raison des volumes accrus. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service s'est enrobé, à 37,1 millions de francs. Les charges de commissions totalisent 17,9 millions de francs.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 24,3 millions de francs, soit 13,2 millions de francs de moins qu'en 2022. Cette performance s'explique avant tout par des revenus plus bas tirés du négoce de deuxième ligne. Un montant de 16,9 millions de francs provient du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte un bénéfice de 7,4 millions de francs du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont augmenté de 2,7 millions de francs, à 26,6 millions de francs. À 12,8 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est inférieur de 3,9 millions de francs à celui de 2022. Les produits des participations se sont amplifiés de 2,2 millions de francs, à 8,9 millions de francs ; les autres produits totalisent 5,2 millions de francs. Les autres charges ordinaires atteignent 0,3 million de francs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été réduites de 0,5 million de francs, à 254,4 millions de francs (−0,2 %). Les charges de personnel se sont contractées de 2,1 %, à 140,4 millions de francs. Les autres charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2022, passant de 111,5 millions de francs à 113,9 millions de francs. Ce transfert de coûts des charges de personnel vers les autres charges d'exploitation s'explique par la délocalisation de collaborateurs de la BCBE vers la société affiliée aity SA en 2022. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 47,8 %.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés ont diminué de 28,1 millions de francs pour s'établir à 36,6 millions de francs. Cette évolution est due principalement aux amortissements uniques générés par la création, en 2022, de aity SA, filiale de la BCBE, et à l'adaptation de la durée d'amortissement sur les logiciels achetés et des coûts liés à leur intégration en 2023 (cf. Modification des principes comptables et d'évaluation). Des amortissements de 7,7 millions de francs sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles sont venus alimenter le fonds de rénovation destiné à maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Par ailleurs, 0,1 million de francs ont été comptabilisés à titre d'amortissements extraordinaires de certains immeubles à usage propre. En outre, des dotations exceptionnelles au fond de rénovation, soit 8,9 millions de francs, sont destinées à la transformation des sites. Les investissements de maintien de la valeur sont financés par le fond de rénovation. 13,5 millions de francs d'amortissements concernent des achats de logiciels et les coûts liés à leur intégration, 4,4 millions de francs d'autres immobilisations corporelles. Les corrections de valeur sur les participations s'établissent à 3,6 millions de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été constituées à hauteur de 1,7 million de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation sont demeurées inchangées. Les pertes portées au compte de résultat se montent à 0,6 million de francs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a bondi de 68,5 millions de francs, à 238,9 millions de francs. Hors événements non opérationnels (variations de corrections de valeur, produit d'aliénations d'immobilisations financières, amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de rénovation), le résultat opérationnel a progressé de 71,0 millions de francs, à 246,9 millions de francs.

Charges extraordinaires et produits extraordinaires

L'Annexe au compte de résultat donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 33,2 millions de francs. Ils résultent pour l'essentiel de la vente partielle de la participation dans Jungfraubahn Holding AG. Les charges extraordinaires sont de 0,5 million de francs.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont augmenté à 564,9 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits non opérationnels (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières ou d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 51,9 millions de francs ; elles ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 1,2 million de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes notamment afin de compenser les dotations exceptionnelles au fonds de rénovation. Il en résulte une constitution nette des réserves pour risques bancaires généraux de 41,7 millions de francs.

Impôts

La charge fiscale a augmenté à 55,0 millions de francs (29,9 millions de francs en 2022). Cette hausse s'explique par la progression du résultat opérationnel et le bénéfice réalisé lors de la vente partielle de la participation dans Jungfraubahn Holding AG. La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice s'est enrobé de 9,6 %, à 174,9 millions de francs (159,6 millions de francs en 2022). En tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan se chiffre à 175,7 millions de francs.

Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)

180

160

140

120

100

80

60

40

20

0

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent : le bénéfice annuel a progressé de 3,0 % et s'établit à 159,6 millions de francs.

Effectif de personnel

Fin 2023, l'effectif était de 1165 personnes (1146 en 2022). Ce chiffre comprend 81 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes personnes actives, personnes en reconversion professionnelle). Le nombre de postes (équivalent plein temps) est passé de 940 à 966.

Collaborateurs	31.12.2023	31.12.2022
Effectif de personnel		
Nombre de collaborateurs	1 165	1 146
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	966	940
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	952	969

Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées aux art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 3,13 milliards de francs (3,00 milliards de francs en 2022). Le ratio de fonds propres de base Bâle III (CET1) a augmenté, passant de 17,1 % à 17,3 %. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III a progressé de 19,4 % à 19,6 %, alors que les prescriptions réglementaires se situent à 12,0 %. Un volant anticyclique de 1,36 % doit en outre être maintenu. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que des risques politiques, des risques de régulation, des risques opérationnels, des risques de marché, des risques de réputation ou des amortissements de survaleur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation ; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Les fonds propres pris en compte se composent des fonds propres de base durs (CET1) et des fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de levier a augmenté à 6,7 %. La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

Emploi du bénéfice

Compte tenu des résultats et du patrimoine de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes :

- Distribution de dividende : 93,2 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 82,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,5 million de francs

Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO est décrite dans l'Annexe au résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO.

La BCBE prend des risques mesurés. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires de la banque forment le cadre, dont les détails figurent dans l'Annexe au résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque. Les risques de variation des taux restent élevés. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets d'une hausse du loyer de l'argent.

État des commandes et des mandats

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé au chapitre L'exercice 2023, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

Activités de recherche et de développement

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle, dont les comportements changent en permanence. Elle accorde une grande importance au conseil individuel ainsi qu'aux canaux numériques. Dans ce contexte, la BCBE a réaménagé l'ensemble de ses sites depuis 2019. Elle a travaillé principalement avec des partenaires locaux et a pu mener à bien ce projet d'envergure fin 2023.

La BCBE développe l'e-banking et l'App BCBE en fonction des besoins de sa clientèle. Les formules numériques de placement ont ainsi été développées en 2023, et une plateforme évolutive pour interfaces standardisées a été constituée avec bLink de SIX. Les échanges de données entre la clientèle et la BCBE s'en trouvent ainsi simplifiés.

L'unité Innovation de la BCBE suit en permanence les nouvelles tendances afin de glaner de nouvelles idées de produits. Dans la mesure du possible, les personnes clientes de la banque sont associées de manière active à ce processus. Elles peuvent devenir membres de la communauté BCBE (kundencommunity.bekb.ch/willkommen) pour l'aider à façonner son avenir.

La banque met au point des solutions porteuses d'avenir dans différents écosystèmes. À titre d'exemple, citons la plateforme myky, un planificateur efficace pour l'assainissement du logement. Celle-ci a été développée et lancée en collaboration avec des partenaires. Elle est devenue autonome en 2023 : les participations dans la plateforme et la nouvelle société myky sont détenues par la BCBE, l'Assurance immobilière Berne (AIB) et seize autres banques cantonales, représentées par NHH Holding. myky propose sous un même toit des informations spécialisées et des prestations complètes sur la propriété immobilière, avec l'ambition d'offrir aux clients la possibilité de créer et de gérer leur dossier « Maison » numérique personnel.

Par sa participation à sitem-insel SA, la BCBE a un pied depuis 2021 dans un écosystème du domaine médical.

Évènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à signaler pour l'exercice sous revue.

Perspectives

La BCBE est une banque engagée et responsable. Elle entend fournir une contribution majeure à la préservation de l'environnement et à la vie en société dans sa région. C'est pourquoi l'engagement responsable et les nombreuses initiatives, telles que l'alliance bancaire Net Zéro et la promotion de l'espace d'activités économiques et de vie en société, constituent des éléments clés de la stratégie. La BCBE poursuit le déploiement de sa stratégie afin de consolider son statut de banque d'avant-garde en matière de développement durable.

La BCBE part du principe que les taux d'intérêt à long terme reprendront de la hauteur. Les hypothèques à taux fixe, qui suivent en quelque sorte les taux du marché, ont fortement baissé en fin d'année 2023, en raison des prévisions de réduction des taux par la Banque nationale suisse (BNS). Les hypothèques SARON devraient rester à leur niveau actuel, alors que les hypothèques à taux fixe à longue échéance remonteront légèrement.

La BCBE se montre optimiste pour l'exercice 2024 et table de nouveau sur un bon résultat.

Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
			absolue	en %
Actifs				
Liquidités	7 795 665	8 438 579	-642 914	-7,6
Créances sur les banques	133 637	165 426	-31 789	-19,2
Créances résultant d'opérations de financement de titres	36 308	13 878	22 430	161,6
Créances sur la clientèle	1 987 914	1 708 680	279 234	16,3
Créances hypothécaires	26 809 178	25 950 848	858 330	3,3
Opérations de négoce	8 463	7 499	964	12,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	26 878	12 165	14 712	120,9
Immobilisations financières	2 349 440	2 294 747	54 692	2,4
Comptes de régularisation	37 840	29 033	8 807	30,3
Participations	61 167	69 348	-8 181	-11,8
Immobilisations corporelles	224 196	210 011	14 185	6,8
Autres actifs	582 803	857 048	-274 244	-32,0
Total des actifs	40 053 489	39 757 263	296 226	0,7
Total des créances subordonnées	1 096	2 925	-1 829	-62,5
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Passifs				
Engagements envers les banques	182 751	281 965	-99 214	-35,2
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 600 000	1 225 000	375 000	30,6
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 057 621	27 303 953	-246 332	-0,9
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	26 715	21 970	4 744	21,6
Obligations de caisse	162 566	80 555	82 011	101,8
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 690 000	7 659 000	31 000	0,4
Comptes de régularisation	130 574	120 860	9 714	8,0
Autres passifs	65 263	47 768	17 496	36,6
Provisions	250 496	249 909	587	0,2
Réserves pour risques bancaires généraux	564 885	523 150	41 735	8,0
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	175 530	174 842	688	0,4
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 750 073	1 680 073	70 000	4,2
Propres parts du capital	-19 831	-13 215	-6 616	50,1
Bénéfice reporté	827	683	144	21,1
Bénéfice	174 885	159 616	15 269	9,6
Total des passifs	40 053 489	39 757 263	296 226	0,7
Total des engagements subordonnés	200 000	200 000		
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	200 000	200 000		
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	256 632	231 391	25 241	10,9
Engagements irrévocables	719 781	717 548	2 232	0,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	190 952	190 952		

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2023	2022	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	544 688	333 194	211 494	63,5
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	131	86	45	52,7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	16 237	10 296	5 941	57,7
Charges d'intérêts	-172 857	-39 367	-133 490	339,1
Résultat brut des opérations d'intérêts	388 199	304 210	83 990	27,6
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-11 749	11 190	-22 939	n.a.
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	376 450	315 400	61 051	19,4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	80 651	81 090	-439	-0,5
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5 023	4 932	92	1,9
Produit des commissions sur les autres prestations de service	37 129	36 598	530	1,4
Charges de commissions	-17 887	-13 692	-4 195	30,6
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	104 916	108 928	-4 012	-3,7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	24 269	37 452	-13 183	-35,2
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	12 798	16 659	-3 861	-23,2
Produit des participations	8 921	6 714	2 207	32,9
Résultat des immeubles	2 029	1 556	473	30,4
Autres produits ordinaires	3 159	2 726	434	15,9
Autres charges ordinaires	-258	-3 745	3 487	-93,1
Sous-total Autres résultats ordinaires	26 649	23 910	2 739	11,5
Résultat commercial	532 285	485 689	46 595	9,6
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-140 420	-143 387	2 967	-2,1
Autres charges d'exploitation	-113 942	-111 504	-2 438	2,2
Sous-total Charges d'exploitation	-254 362	-254 891	529	-0,2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-36 648	-64 795	28 147	-43,4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-2 358	4 401	-6 759	n.a.
Résultat opérationnel	238 918	170 405	68 513	40,2
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) ¹	246 864	175 875	70 989	40,4
Produits extraordinaires	33 213	524	32 689	n.a.
Charges extraordinaires	-511	-228	-282	123,5
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-41 735	18 816	-60 551	n.a.
Impôts	-55 000	-29 900	-25 100	83,9
Bénéfice	174 885	159 616	15 269	9,6

¹ Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de rénovation

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice	174 885	159 616
+ Bénéfice reporté	827	683
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	175 712	160 299
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-82 000	-70 000
Distribution de dividende	-93 200	-89 472
Nouveau bénéfice au bilan	512	827

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2023		2022	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	174 885		159 616	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	51 899	10 165	32 063	50 879
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	50 619	49 364	29 465	40 494
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	40 257	3 609	64 271	
Provisions et autres corrections de valeur	2 099	2 637		13 059
Comptes de régularisation actifs		8 807		10 781
Comptes de régularisation passifs	9 714			12 873
Dividende de l'exercice précédent		89 472		85 744
Solde	165 419		71 586	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	688		758	
Modification des propres titres de participation	6 590	13 206	14 003	9 132
Solde		5 928	5 630	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	5 101	565	523	406
Immeubles	2 281	22 478	1 972	15 051
Autres immobilisations corporelles	3 891	30 874	4 000	50 441
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		42 645		59 404
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
- Créances sur la clientèle		288 488		215 857
- Créances hypothécaires		847 886		1 216 598
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle		246 332	1 049 528	
- Obligations de caisse	97 842	15 831	59 687	31 103
- Emprunts			200 000	200 000
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	599 000	568 000	681 000	194 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
- Créances sur les banques	31 789		13 645	
- Engagements envers les banques		99 214		492 071
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
- Créances résultant d'opération de financement de titres		22 430	32 930	
- Opérations de négoce		964	149	
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		14 712	5 060	
- Immobilisations financières		56 012		312 832
- Autres actifs	274 244		779 051	
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres	375 000			335 000
- Engagements résultant d'opérations de négoce				
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4 744			28 581
- Autres passifs	17 489		17 846	
Liquidités				
- Liquidités	642 914		169 334	
Solde		116 846		17 813
Total	165 419	165 419	77 216	77 216

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté(e)	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	186 400	54 734	174 842	523 150	1 680 756	-13 215	159 616	2 766 283
Emploi du bénéfice 2022								
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					70 000		-70 000	
- Dividende							-89 472	-89 472
- Variation nette du bénéfice reporté					144		-144	
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			442					442
Acquisition de propres parts au capital						-13 206		-13 206
Aliénation de propres parts au capital						6 590		6 590
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			64					64
Bénéfice / (perte) résultant des plans de participation des collaborateurs			182					182
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				41 735				41 735
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							174 885	174 885
Capitaux propres à la fin de la période de référence	186 400	54 734	175 530	564 885	1 750 900	-19 831	174 885	2 887 503

Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	119
Principes comptables et d'évaluation	120
Gestion des risques	132
Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur	143
Évaluation des garanties	146
Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	147
Activités externalisées	149
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	150
Informations concernant les positions du bilan	151
Informations concernant les opérations hors bilan	173
Informations concernant le compte de résultat	174
Définition des indicateurs alternatifs de performance	179

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Elle fournit ses services au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans 73 sites (54 avec personnel ; 19 sans personnel) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au Règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations, de la loi sur les banques, de l'ordonnance sur les banques, de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». Elles équivalent à une norme comptable reconnue (art. 2, al. 1 de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues [ONCR]).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel conformément au principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1 let. b, de l'ordonnance sur les banques [OB]).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut donc en résulter quelques écarts.

Périmètre de consolidation

La BCBE vérifie chaque année l'obligation de consolidation de ses participations principales (cf. Annexe au compte de résultat > tableau 7 > Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte) sur la base de critères et de valeurs seuils préalablement définis.

Les sociétés sont consolidées si elles sont sous le contrôle unique de la BCBE et si leurs activités peuvent être influencées de telle sorte qu'elles profitent principalement au Groupe BCBE ou si les risques de ces activités sont supportés principalement par la banque. En outre, des valeurs seuils absolues ou relatives sont utilisées pour déterminer si la société en question doit figurer dans le rapport financier du Groupe BCBE compte tenu de son importance. Du moment que deux des valeurs seuils absolues mentionnées ci-dessous ont été dépassées durant deux exercices consécutifs, il y a lieu de vérifier si l'obligation d'établir des comptes consolidés prévue à l'art. 35 OB s'applique.

- Somme du bilan > 20 millions de francs ;
- Chiffres d'affaires > 40 millions de francs ;
- > 250 emplois à plein temps en moyenne actuelle.

S'agissant des valeurs seuils relatives, il y a lieu de vérifier que l'influence des ratios de participation suivants ne donne pas lieu à des écarts qui dépassent 5 % dans les ratios de la BCBE : somme du bilan, capital propre, bénéfice annuel avant impôts plus variation nette des réserves pour risques bancaires généraux, résultat commercial, résultat opérationnel.

L'obligation d'établir des comptes consolidés s'applique dès lors qu'une des valeurs seuils relatives au moins est dépassée.

La BCBE ne détenait au 31 décembre 2023 aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE clôt son bilan annuel au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et propres obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeur positives ou négatives sans incidence sur le compte de résultat, survenues durant la période de référence.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont comptabilisés que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés à ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont décomptabilisés que lorsque la BCBE perd les droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, conformément à la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres achetés assortis d'une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus assortis d'une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres ; ils sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont comptabilisés ou décomptabilisés que lorsque le contrôle des droits contractuels liés à ces titres est cédé. La valeur de marché des titres empruntés

ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont délimités par période sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan sous « Comptes de régularisation » et débités / crédités du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance liés aux créances compromises ou non compromises. Les corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont calculées sur la base des limites autorisées ou du montant de crédit le plus élevé. Les méthodes utilisées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont détaillées au chapitre Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance liés aux créances compromises sont déterminées individuellement. Elles sont évaluées sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires), dans les limites qui ont été fixées.

Pour ce qui est des créances non compromises n'ayant pas encore généré de pertes, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur la base des limites fixées.

Les corrections de valeur et les provisions, initiales ou subséquentes, sont comptabilisées globalement (corrections de valeur pour l'utilisation effective, provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit), à charge des « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En ce qui concerne les crédits pour lesquels la banque a accordé une promesse de financement dans la limite prévue et dont l'utilisation est sujette à des fluctuations fréquentes et élevées (p. ex. les crédits en compte courant), la banque applique la méthode simplifiée de comptabilisation des corrections de valeur et des provisions nécessaires. Un transfert sans incidence sur le résultat est effectué entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance » en fonction de l'utilisation de la limite. Ce transfert apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées directement avec les postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Les corrections de valeur individuelles calculées sur une base forfaitaire sont compensées en proportion avec les postes de l'actif figurant dans le portefeuille de crédit. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les postes de l'actif correspondants, conformément aux critères appliqués à la constitution de corrections de valeur. Les parts des corrections de valeur pour risques inhérents qui n'ont pas été utilisées car les limites n'ont pas été épuisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Des corrections de valeur et de provisions sur créances compromises (utilisations conformes à l'objectif) sont décomptabilisées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou de provisions devenues libres est enregistrée elle aussi sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance liés aux opérations d'intérêts sont comptabilisées à la valeur nette.

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance. Un transfert est opéré en pareil cas, qui est sans incidence sur le résultat ; il apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont en principe comptabilisés à la valeur de marché (date du bilan). La valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient. Tel est le cas lorsqu'ils sont négociés à une Bourse reconnue ou traités régulièrement sur un marché représentatif. Dans le cas contraire, ils sont évalués et comptabilisés conformément au principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont comptabilisées sous « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments liés à des opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse du cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Conformément au principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités servant de garantie.

Opérations pour le compte de clients

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés résultant d'opérations pour le compte de clients sont comptabilisées si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque.

- Contrats négociés hors Bourse (*over-the-counter* [OTC]) : les valeurs de remplacement des opérations de commissions sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en Bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En l'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (*variation margin*) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (*initial margin*), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks physiques de métaux précieux, des cryptomonnaies ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations pour le compte de clients et qui ne sont destinés ni au négoce, ni à un placement durable.

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles sont fondées sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte du risque de défaut pondéré calculé par Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur les placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur les placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières et destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux sont évalués et comptabilisés à la valeur du marché (*fair value*), pour autant que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont comptabilisés sous « Immobilisations financières » et évalués conformément au principe de la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation. Les reprises d'immeubles issues d'opérations de crédit peuvent donner lieu à un premier amortissement, qui vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Cryptomonnaies

En règle générale, les cryptomonnaies sont évaluées conformément au principe de la valeur la plus basse. Les cryptomonnaies que la banque doit détenir pour permettre au client de négocier des actifs numériques sont comptabilisées à la valeur d'un franc.

Adaptations de valeur

Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement sous « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations

Sont réputées participations les titres de participation appartenant à la banque et détenus dans le dessein d'un placement durable, indépendamment de la part donnant droit à des voix, y compris les participations revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes).

Les participations sont comptabilisées séparément à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales conforme à la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La valeur des participations est réexaminée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur sont comptabilisées sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » et sous « Charges extraordinaires », respectivement.

Immobilisations corporelles

Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de rénovation est alimenté chaque année à hauteur de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement pour maintenir la valeur. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de rénovation est comptabilisé sous « Autres passifs ». Les investissements destinés à maintenir la valeur sont effectués à la charge du fonds de rénovation. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif. Les logiciels achetés ou mis au point par des tiers pour la BCBE et les coûts générés par leur intégration sont portés à l'actif et amortis sur une durée d'utilisation estimée à trois ans au maximum.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice. Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La du-

rée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet.
L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation sous « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées, sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent sur plusieurs années à la banque des avantages économiques mesurables. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont comptabilisées conformément au principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

Autres actifs et passifs

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises ou non compromises sur les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance découlant d'opérations hors bilan) et les provisions pour les risques liés à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables et d'autres provisions nécessaires à

l'exploitation en faveur d'engagements probables découlant d'événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits sous « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au « Compte de résultat ».

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges de personnel » de la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif. Des provisions sont constituées pour les engagements économiques. Des informations détaillées figurent dans le tableau 13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance.

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de participer au capital de la BCBE en souscrivant des actions nominatives de celle-ci à un prix fixé d'avance. La date du 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi pour déterminer le droit de souscription. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des « Charges de personnel ».

Les collaborateurs de la BCBE qui justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié peuvent participer au résultat, contrairement aux membres du Conseil d'administration, à ceux de la Direction générale et aux collaborateurs de la révision interne. La participation au résultat prend la forme d'un montant en espèces et/ou d'actions nominatives bloquées. Les conditions de souscription et la forme de la participation au résultat sont précisées dans le « Règlement sur les rémunérations ».

La valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) des actions attribuées est débitée des « Charges de personnel ».

Les actions détenues en propre sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et gérées dans les dépôts Treasury, du négoce ou du plan de participation des collaborateurs. Elles ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée sous « Réserve légale issue du bénéfice » conformément à l'art. 47, al. 2, OEPC-FINMA.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale des impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen termes. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Dans les immobilisations corporelles, la durée d'utilisation estimée sur laquelle sont fondés les amortissements a été adaptée à trois ans pour la catégorie des logiciels acquis. Jusqu'à présent, les investissements étaient amortis immédiatement, avec pour conséquence des amortissements inférieurs de 17,3 millions de francs au cours de l'exercice. Comme les réserves pour risques bancaires généraux ont été augmentées d'autant, les effets sur le résultat ont été neutralisés. Aucune autre modification importante des principes comptables et d'évaluation n'a été relevée par rapport à l'an dernier.

Saisie des opérations

Toutes les opérations réalisées jusqu'à la date de clôture du bilan sont enregistrées dans les livres de la banque à la date de conclusion (*trade date accounting*) et évaluées selon les principes énoncés ci-dessus. Les opérations de change au comptant conclues mais non encore exécutées sont comptabilisées conformément au principe de la date de conclusion. Les opérations de change à terme sont, quant à elles, comptabilisées selon le principe de règlement, à leur valeur de remplacement sous les valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés entre la date de conclusion et la date de règlement.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts / commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- les comptes courants : intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices de change et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices de change et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-après.

Unité / monnaie	Code monnaie	31.12.2023		31.12.2022	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	0,9297	0,9022	0,9874	0,9599
1 dollar US	USD	0,8417	0,8017	0,9252	0,8852
1 livre sterling	GBP	1,0729	1,0069	1,1129	1,0469

Refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient détectés, ciblés, contrôlés et gérés dans le cadre des processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge d'agréger les risques, de les rapporter et de les contrôler. La BCBE recourt pour cela à un système de trois lignes de défense (cf. Gouvernance d'entreprise > Instruments d'informations et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/comptabilites-separees

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques, notamment des risques globaux. Il veille à ce qu'elle donne lieu à une réglementation et à une surveillance adéquates. Il définit les conditions régissant la politique des risques, inscrites dans le concept de référence valable pour la banque dans son ensemble. Il fixe les principes de mesure et de gestion des risques. Il approuve les tolérances au risque et il s'assure du respect de ses consignes. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification annuelle à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques, qui contient une évaluation des risques pour la banque dans son ensemble. Ce dernier est soumis une fois par an au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller. Les risques sont assumés prioritairement par la Direction générale, qui peut en déléguer la gestion à des comités ou, en passant par les supérieurs hiérarchiques, aux unités opérationnelles.

La responsabilité de la mise en œuvre du contrôle des risques incombe aussi bien aux unités du front (unités commerciales, zones d'activité) et aux unités centrales de la banque (première ligne de défense) qu'aux unités chargées de la gestion des risques et de la compliance (deuxième ligne de défense). Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Le choix et l'intensité des contrôles sont fonction des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques et procède à des évaluations et à des recommandations à l'échelle de la banque (données agrégées).

Principes fondamentaux de la politique de risque

La BCBE prend des risques ciblés en vue de dégager des revenus. En matière de risque, la ligne de la BCBE est la suivante :

- La BCBE poursuit une stratégie d'affaires homogène, axée sur le long terme et respectueuse du développement durable ; les risques qu'elle prend sont donc mesurés. Des indications concernant la mise en œuvre tactique figurent dans la planification à moyen terme, mise à jour chaque année.
- Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs. Le respect de cette règle est assuré par un système de limite fondé sur ce plafond ou par l'approche réglementaire *de minimis* applicable aux actions et aux instruments d'intérêt prévue à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (OFR).
- Le refinancement du portefeuille de crédit doit être assuré par des fonds de la clientèle et par des emprunts et/ou par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le risque de taux, engendré par des transformations d'échéances, est limité au moyen de positions à taux fixe passives (obligations propres comprises) et d'instruments financiers dérivés.
- Des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus pour minimiser l'exposition nominale aux risques. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de trésorerie sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS) principalement, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- La BCBE vise un objectif de fonds propres d'au minimum 16 % de fonds propres de base.

Évaluation et gestion des risques à l'échelle de la banque (cadre d'appétence au risque)

La banque procède à l'évaluation et à la gestion du profil de risque agrégé en se fondant sur un « cadre d'appétence au risque » (*risk appetite framework* [RAF]) de nature prévisionnelle, qui recense tous les risques importants. Il établit le profil de risque en fonction de l'appétence au risque explicitement ciblée par la banque et de sa capacité de risque objective.

L'appétence au risque donne le niveau de risque agrégé visé activement par la BCBE afin de réaliser ses objectifs commerciaux.

La capacité de risque délimite le risque agrégé maximal que la banque peut prendre sans contrevenir aux exigences réglementaires concernant la dotation en capital et en liquidités, sans porter atteinte à sa crédibilité sur le marché et sans compromettre sa solvabilité.

L'intervalle compris entre l'appétence au risque et la capacité de risque correspond à la capacité de risque.

Quant aux tolérances au risque, elles correspondent aux seuils concrets, tels que fixés par le Conseil d'administration pour chaque type de risque majeur. Ces tolérances transposent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories principales de risque confondues. Elles sont établies de sorte à ne pas mettre en danger la capacité de risque. En règle générale, elles se situent à l'intérieur de la zone correspondant à la capacité de risque. C'est à partir de ces tolérances au risque (compétence du Conseil

d'administration) que les budgets de risque (compétence de la Direction générale) sont arrêtés.

Tolérances au risque

Outre l'appétence au risque, le Conseil d'administration détermine le risque global maximum au moyen des tolérances au risque. Celles-ci prennent la forme de valeurs seuils par catégorie de risque. Elles sont communiquées aux supérieurs hiérarchiques des unités opérationnelles dans les budgets de risque arrêtés par la Direction générale.

Potentiel de minimisation du risque

Les risques sont absorbés via les éléments suivants de la substance qui permet de supporter le risque :

1. Des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour des créances non compromises et pour lesquelles aucune perte n'est encore survenue ont été constituées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques inhérents de défaillance, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, alimentées ou utilisées en fonction de la surveillance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne constituent donc pas des fonds propres disponibles pour la distribution du bénéfice.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

Les risques de la BCBE sont évalués en milieu d'année dans le cadre de la planification à moyen terme. L'objectif pour l'entreprise est d'identifier suffisamment tôt un changement de contexte et de l'apprécier correctement. L'examen et l'évaluation des risques à l'échelle de la banque sont résumés dans le rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier fait état des risques financiers, des risques opérationnels, des risques stratégiques et des autres risques (« émergents »). Les risques opérationnels sont décelés et jaugés sur la base du modèle uniforme d'évaluation *Enterprise Risk Model* (ERM). L'évaluation du catalogue de risques ERM est un processus qui implique l'ensemble de la hiérarchie de second niveau de la BCBE dans un premier temps, puis la Direction générale dans un second temps. Le rapport contient une appréciation du respect de l'appétence au risque et des tolérances au risque des différentes catégories et rend compte des activités de contrôle de la première et de la deuxième ligne de défense. Un atelier est ensuite organisé avec les membres de la Direction générale pour discuter des recommandations figurant dans le rapport et définir des mesures adéquates pour minimiser les risques.

Catégories de risques

La BCBE distingue les principales catégories de risque suivantes :

les risques financiers (« risques primaires »), dont font partie :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques de taux ;
- les risques de liquidité ;

les risques opérationnels ;

les risques stratégiques ;

les autres risques (« émergents »).

La BCBE effectue principalement des opérations sur intérêts ; s'agissant des risques primaires, elle est donc exposée principalement au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, limites sectorielles, limites de produit). Les risques de crédit des opérations comptabilisées sont surveillés par ailleurs au moyen d'un système de notation. La Clientèle commerciale et la Clientèle entreprises sont soumises au processus de notation par le système CreditMaster (RSN Risk Solution Network AG). Différents modèles de notation sont utilisés en fonction de la branche d'activité et de la taille de l'entreprise. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus de gestion dynamique des crédits sont pilotés par un système d'assistance aux coachs financiers et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits pour ce qui est des nouvelles affaires. Certains sous-portefeuilles de crédit ne font pas l'objet d'un contrôle individuel, mais d'une surveillance centralisée reposant sur des données de sources internes et externes (contrôle basé sur les événements, ou *event-based monitoring*).

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans au plus s'agissant des logements en propriété à usage propre et sur 10 ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement ou d'objets « achetés pour être loués » (*buy-to-let*). Si les conditions applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement ne sont plus respectées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles (*exception to policy*) en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit.

Les affaires de la BCBE sont organisées de telle manière que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés en grande partie par le personnel des sites. Le suivi des opérations consortiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires et le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale, tandis que les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coachs financiers. Le reporting est effectué mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction des risques à surveiller.

En ce qui concerne le portefeuille de crédit global de la banque, des mesures de risque agrégées sont déployées et des simulations de résistance sont effectuées pour les risques de défaillance. Elles donnent lieu à des rapports périodiques, intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et donc dans le cadre de l'appétence au risque.

La BCBE applique les notes des agences Standard & Poor's et fedafin pour calculer les fonds propres légaux des catégories entreprises, corporations de droit public, banques, États.

Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur — indépendamment du risque ducroire — dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Une fois la limite sectorielle fixée, des risques inhérents sont susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est utilisé aussi dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Il est recouru à des options de vente sur le SMI en guise de protection partielle contre une baisse du cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, il détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond des investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale précise des limites pour les différentes caté-

gories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (*Asset and Liability Management Committee* [ALCO]) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. La stratégie de base des différentes catégories de placement est revue chaque année et un document d'orientation prescriptif est établi, qui fixe les lignes directrices des placements financiers.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de minimiser les risques-pays. La répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger et la répartition des actifs par pays et par groupe de pays sont présentées dans le détail. Les opérations sur crédits commerciaux réalisées à l'étranger ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche de *minimis* prévue à l'art. 83 OFR. La limite de *minimis* est répartie en tant que limite de position brute sur les positions devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle dont la rémunération n'est pas fixe. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management* [ALM]). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. L'ALCO se charge des tâches suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidités ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;
- respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration ;
- évaluation du budget de risque à surveiller et, selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion du risque de taux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan et le respect des tolérances et des budgets ;

- définition de la réplication sur la base des propositions de l'unité organisationnelle ALM / Treasury et des évaluations de l'unité Gestion des risques. En cas d'ajustement, le Conseil d'administration est informé des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la duration).

L'ALM / Treasury identifie, évalue et surveille les risques de taux, dont elle rend compte en tant que première ligne de défense. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, conditions appliquées) et par des dérivés d'intérêt. L'ALM / Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités, de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux-clé (*key rate duration*). La planification annuelle à moyen terme tient compte de plusieurs scénarios, raison pour laquelle le bilan prévisionnel portant sur la période de planification à moyen terme fait l'objet de simulations. Il est recouru pour cela à différentes combinaisons de stratégies commerciales, de comportements de la clientèle et de scénarios de taux ; des hypothèses sont formulées concernant l'évolution de la courbe des taux, les conditions de taux ainsi que les modèles de volume et d'échéances. Il en résulte une représentation des répercussions de ces scénarios sur la structure du bilan, les cash-flows et sur les soldes d'intérêts. Des calculs prévisionnels sont par ailleurs effectués pour déterminer la valeur actuelle et ses variations. Différents scénarios et des simulations de résistance sont modélisés au-delà du scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en tenant compte des positions fixes, des positions variables et des dérivés de taux. Elle est calculée en comparant les variations de la courbe des taux au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant des positions variables est représenté au moyen de portefeuilles de réplication glissants. Un portefeuille de réplication est un portefeuille comportant différentes tranches de taux fixes, établi à partir des clés de réplication estimées pour les produits variables.

La deuxième ligne de défense (gestion des risques) applique des mesures de risque complémentaires, de même que différentes simulations de résistance pour les scénarios de variation des taux. Des rapports périodiques sont établis à ce sujet ; ils sont intégrés au rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, donc, au cadre d'appétence au risque.

L'ALM / Treasury vérifie chaque année les hypothèses formulées et les scénarios prévisionnels afin de déterminer si les clés de réplication doivent être adaptées. L'ALCO fixe les clés de réplication en se fondant sur les propositions de l'ALM / Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. Le Conseil d'administration est informé des adaptations extraordinaires des clés (p. ex. de la rupture structurelle).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est fonction d'un approvisionnement suffisant de liquidités en temps utile pour faire face aux engagements financiers. La gestion du risque de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, notamment lorsque les banques et/ou le marché traversent une période difficile et que les possibilités de financement, qu'elles soient assurées ou non, sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il établit la tolérance au risque de liquidité et il est informé tous les trois mois de la situation. La Direction générale arrête un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes stratégiques et tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. Il incombe à l'ALM / Treasury d'identifier les risques de liquidité, de les évaluer, de les surveiller et de faire rédiger un rapport.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (*liquidity coverage ratio* [LCR]), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. Le respect du ratio de financement pour les banques (*net stable funding ratio* [NSFR]) fait l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriels. La mise en œuvre opérationnelle du besoin de liquidités, notamment sa gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées en toute sécurité auprès de la BNS sous forme d'avoirs en comptes de virement, principalement, auprès de la Confédération, dans des corporations de droit public, dans des opérations de mise en pension (repo) ou dans des opérations en blanc (conditions restrictives). Ces placements forment le niveau de la trésorerie, un paramètre calculé chaque jour à l'intention de l'ALM / Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE et d'analyser les effets des sorties de fonds. Ils ont pour objet aussi de s'assurer du respect des indicateurs précoces, qui font partie intégrante du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et il les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les tests de résistance des liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration ; il commente notamment la tolérance au risque de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux détaille le rôle des personnes et des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures envisagées ainsi que le flux de l'information si les liquidités devaient venir à manquer. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le déclenchement de deux de ces indicateurs au moins active un mécanisme d'urgence (*trigger*) et la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité. L'indicateur avancé LCR peut déclencher à lui seul le passage au degré de gravité suivant.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre des mesures appropriées afin de garantir des liquidités suffisantes pour assurer la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels désignent les risques de pertes encourus en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle concerne toutes les fonctions au sein de la

banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base du « Règlement relatif aux risques opérationnels », le Conseil d'administration établit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques », établi semestriellement.

Plan de continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE établit un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et un plan de gestion de crise. Le plan de continuité d'activité vise à minimiser les conséquences financières, juridiques et de réputation de tels événements. Il se traduit par des plans d'urgence, tel un plan de lutte contre la pandémie, régulièrement actualisés et testés.

Risques informatiques

Depuis la création de sa propre société informatique aity SA, en septembre 2021, la BCBE poursuit sa stratégie visant à encourager davantage encore l'innovation et à renforcer les synergies dans le domaine informatique, afin d'ajouter de la valeur à ses écosystèmes.

Après avoir assuré la sécurité et la stabilité opérationnelles du système bancaire central et d'autres services informatiques à son avantage, la BCBE compte multiplier les collaborations.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés (y c. ceux de sa filiale aity SA) dans le cadre de son « Règlement sur l'externalisation ».

Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent les risques découlant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise à la suite d'évolutions inattendues relevant de l'orientation fondamentale et/ou à long terme de la banque. Les objectifs d'entreprise en question sont définis dans le cadre de la stratégie. Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs stratégiques, la BCBE définit des indicateurs qu'elle réexamine périodiquement dans le cadre du contrôle stratégique.

Autres risques (« émergents »)

Les autres risques (« émergents ») désignent des risques susceptibles de causer des dommages considérables, difficilement quantifiables et pour lesquels il n'existe généralement pas (encore) de méthodes d'évaluation bien établies. La BCBE fixe des objectifs pour ces risques dans sa stratégie et dans sa politique d'affaires. En outre, ces risques sont évalués par la deuxième ligne de défense (gestion des risques) au moyen d'un profilage et d'un reporting réguliers dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle des risques.

Risques liés à des sujets majeurs de développement durable

Le développement durable a pris une importance considérable au cours des dernières années. La BCBE en a fait très tôt une valeur cardinale de l'entreprise. Elle adhère à ses objectifs et contribue à leur réalisation. Tous les supérieurs hiérarchiques de la banque ont des questions de développement durable à traiter, cela fait partie de leurs tâches de conduite. L'unité organisationnelle Développement durable / Gestion de la qualité cerne les sujets de développement durable qui intéressent la banque et elle les évalue en étroite collaboration avec les unités concernées. Elle se charge en outre d'établir le rapport de la première ligne de défense. Le Rapport de développement durable présente une vue d'ensemble des activités et des indicateurs utilisés par la BCBE pour effectuer les contrôles et mesurer les résultats. La deuxième ligne de défense (gestion des risques) procède à une évaluation indépendante dans son rapport sur le contrôle des risques.

Risques financiers climatiques

La BCBE apprécie ses risques financiers climatiques dans le cadre d'un processus qualitatif validé par des experts. Ce processus est supervisé par des équipes mixtes issues des unités organisationnelles Développement durable / Gestion de la qualité, Gestion des risques, Gestion des crédits et Investment Strategy. Les risques sont évalués et classifiés méthodiquement en risques « physiques » ou « transitoires ». Chaque inducteur de risque (p. ex. des événements climatiques extrêmes ou des prix plus élevés pour les émissions à effet de serre) est ensuite examiné à l'aune des effets possibles qu'il pourrait avoir sur les activités de la BCBE. Au cours de cette étape, le risque inhérent est décrit et évalué (qualitativement) en combinant le facteur de risque et l'activité commerciale. Il en résulte un profil de risque pour chaque facteur de risque et chaque activité commerciale concernés, assorti d'une pertinence élevée, moyenne, faible ou nulle.

La banque développe cette thématique afin de pouvoir utiliser bientôt des critères quantitatifs pour évaluer les risques financiers climatiques et s'en servir pour procéder à des mesures.

Risque de compliance

Par risque de compliance, on entend le risque d'infraction aux dispositions, aux normes ou aux règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE remplit une fonction de compliance (cf. chapitre « Gouvernance d'entreprise »), qu'elle confie au Service juridique / Compliance, une entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) remplit sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et en assurant plus particulièrement la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique / Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit un rapport semestriel ad hoc. La fonction de compliance confère un droit illimité à l'information et à la consultation de documents dans le cadre des tâches définies ; elle est indépendante des unités d'affaires qui génèrent des revenus et est rattachée directement au responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Ces informations sont disponibles dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Rapport sur les comptabilités séparées

[bcbe.ch/comptabilites-separees](https://www.bcb.ch/comptabilites-separees)

Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur

Identification des risques de défaillance

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances assorties d'intérêts et/ou d'amortissements impayés, ou des dépassements de crédit exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts ou les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par des spécialistes des crédits.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur des garanties fournies pour les crédits couverts par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels, parfois même les états financiers intermédiaires, sont exigés du client. Il est possible aussi que, pour un sous-portefeuille de crédit défini, la vérification se fasse au moyen de données issues de sources internes ou externes, par un contrôle basé sur les événements (*event-based monitoring*). Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination du besoin de corrections de valeur

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les postes du bilan créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires et immobilisations financières sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de corrections de valeur. En ce qui concerne la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur

des opérations hors bilan, les procédures, les systèmes et les méthodes sont ceux utilisés pour la constitution des corrections de valeur et des provisions sur les créances compromises et non compromises.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur et les provisions sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en deux catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde, pour les deux catégories, sur la valeur déterminée avec prudence, compte tenu des coûts de liquidation. Les valeurs de rendement déterminantes des immeubles de rapport sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : cette catégorie contient des créances considérées comme compromises, pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable. La continuation de la relation de crédit n'est pas supputée.

Ces deux catégories de créances indiquent les postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans les deux catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4 OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de garanties éventuelles. La valeur de la créance équivaut en principe à la limite de crédit ou au montant de crédit utilisé plus élevé.

Les positions à risque identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie est réexaminée et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur ou à des provisions pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances non compromises

La BCBE est tenue, en tant qu'établissement de catégorie de surveillance 3, de constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sur créances non compromises. Il s'agit de corrections de valeur et de provisions pour pertes non encore encourues sur des prêts qui sont encore sains à la date du bilan. La BCBE constitue les corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance relatifs à des créances sur les banques, à des créances sur la clientèle, à des créances hypothécaires

ou à des immobilisations financières ; elle le fait sur la base d'un portefeuille, afin de pouvoir couvrir les risques-pays et les risques sectoriels, entre autres.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur et chaque pays. Des taux de risque individuels compris entre 0 % et 10 % sont appliqués selon le secteur. Ce taux est de 20 % pour le financement d'une nouvelle entreprise, le financement de la croissance et le financement d'une succession.

Les positions faisant l'objet de corrections de valeur ou de provisions sur créances compromises ne donnent pas lieu à des corrections de valeur ou à des provisions pour risques inhérents de défaillance.

Utilisation de corrections de valeur et de provisions pour les risques inhérents de défaillance

Dans des situations particulières, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur ou les provisions pour risques inhérents de défaillance.

En cas de besoin particulièrement accru de corrections de valeur individuelles pour des créances compromises, la banque évalue si elle souhaite utiliser les corrections de valeur et les provisions constituées pour les risques inhérents de défaillance afin de couvrir en tout ou en partie les corrections de valeur individuelles et les provisions nécessaires.

Le besoin de corrections de valeur individuelles ou de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il est supérieur à 1 % des fonds propres pris en compte ou à 10 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La valeur seuil est calculée à la date de clôture sur la base des fonds propres pris en compte lors de la clôture de l'exercice précédent ou sur la base du résultat brut des opérations d'intérêts de l'exercice précédent, la valeur plus basse étant déterminante.

Au cours de l'année sous revue, les corrections de valeur et les provisions constituées pour risques inhérents de défaillance n'ont servi à couvrir les corrections de valeur individuelles ou les provisions.

Sous-couverture de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance et reconstitution éventuelle

Si l'utilisation de corrections de valeur ou de provisions pour risques inhérents de défaillance conduit à une sous-couverture, cette dernière doit être résorbée au plus tard à l'issue des cinq exercices suivants.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance se montent à 391,9 millions de francs au 31 décembre 2023, en ligne avec l'objectif. Aucune sous-couverture n'est constatée.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués en application de la méthode hédoniste de CIFI ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers, en application de la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes. Par ailleurs, le calcul de la valeur de liquidation tient compte de la cote de crédit. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. des obligations, des actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides, ainsi que pour établir le montant de l'avance. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur des instruments standardisés que sur des instruments OTC, en compte propre ou en compte tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Des dérivés de crédit ne sont pas négociés.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre des risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés d'actions), y compris des risques liés aux transactions futures. Des opérations de couverture sont conclues uniquement avec des contreparties externes.

En raison de la compensation quotidienne, des valeurs de remplacement ne sont pas déterminées pour les swaps de taux d'intérêt négociés à l'Eurex.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indices, options sur indices

Constitution de groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (les créances hypothécaires principalement) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble ; les risques monétaires, les risques de taux et les risques liés aux marchés d'actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque, de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre de tests d'efficacité.

Mesure de l'efficacité

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à la lumière de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace, ou partiellement seulement, sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

Absence d'efficacité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Activités externalisées

Outre les services informatiques délégués à aity SA, la BCBE a confié l'administration de ses titres à Swisscom (Suisse) SA. SPS Switzerland SA a été mandatée pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire et s'occuper du trafic des paiements. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans des conventions de services (SLA), à des fins prudentielles. Le personnel des prestataires est tenu de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu exercer une influence déterminante sur la situation patrimoniale et sur les résultats de l'exercice écoulé.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	36 308	13 878
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	1 600 000	1 225 000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 605 345	1 295 816
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 605 345	1 295 816
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	36 349	13 939
- dont titres remis à un tiers en garantie	36 349	13 939
- dont titres aliénés		

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises			Nature des couvertures		
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle		116 607	296 971	1 678 885	2 092 463
Créances hypothécaires		26 968 693	28 097	14 427	27 011 217
- immeubles d'habitation		23 316 900	23 511	6 799	23 347 210
- immeubles commerciaux		1 972 427	530	1 730	1 974 686
- immeubles artisanaux et industriels		1 224 470	199	1 502	1 226 170
- autres		454 897	3 857	4 397	463 151
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	27 085 300	325 068	1 693 313	29 103 681
	année précédente	26 189 336	367 220	1 410 751	27 967 307
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	26 881 319	292 768	1 623 005	28 797 092
	année précédente	25 978 451	336 036	1 345 041	27 659 528
Hors bilan					
Engagements conditionnels		48 818	55 822	151 991	256 632
Engagements irrévocables		325 620		394 160	719 781
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				190 952	190 952
Crédits par engagements					
Total hors bilan	année de référence	374 439	55 822	737 103	1 167 364
	année précédente	414 496	62 153	663 242	1 139 891
Créances compromises					
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances avec continuation de la relation de crédit	année de référence	269 980	187 867	82 113	82 113
	année précédente	229 780	144 337	85 443	85 443
Positions de liquidation	année de référence	31 430	12 603	18 827	18 827
	année précédente	27 985	11 169	16 817	16 817

Les Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire		561
– dont cotés		531
Titres de participation	49	0
Métaux précieux et matières premières	8 414	6 938
Autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des actifs	8 463	7 499
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		531
Engagements	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire ¹		
– dont cotés		
Titres de participation ¹		
Métaux précieux et matières premières ¹		
Autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des engagements		
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Contrats à terme y c. FRAs	-	-	-			
Swaps	-	-	-			1 150 000
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)				-	-	-
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	26 878	26 704	2 353 562			
Swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)				-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Titres de participation / indices						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)					11	1 600
Dérivés de crédit						
Credit default swaps	-	-	-			
Total return swaps	-	-	-	-	-	-
First-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	26 878	26 704	2 353 562	11	1 151 600	
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	26 878	26 704				
Année précédente	12 165	12 225	2 201 204		9 745	1 451 250
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 159	12 219			9 695	

- : La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Total après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
Année de référence		26 878	26 715
Année précédente		12 165	21 970
Répartition selon les contreparties		Instances centrales de clearing	Banques et maisons de titres
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		25 897	981

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	2 197 677	2 155 247	2 152 143	2 008 000
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 197 677	2 155 247	2 152 143	2 008 000
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)				
Titres de participation	143 167	214 512	133 990	201 967
- dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	8 595	8 595	8 344	8 344
Immeubles			270	270
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	2 349 440	2 378 354	2 294 747	2 218 581
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 039 976	1 991 050	1 926 084	1 781 472

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation ²	de AAA à AA-	de A+ à A-	de BBB+ à BBB-	de BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	109 278	66 779	2 192			2 019 428 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont 1931 millions de francs d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. de la banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Participations										
- avec valeur boursière	21 046	-1 709	19 337		0	-5 100			14 237	97 331
- sans valeur boursière	96 832	-46 820	50 012		565	-1	-3 645		46 931	
Total des participations	117 878	-48 530	69 348		565	-5 101	-3 645		61 167	97 331

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	21 700	21 520	21 700	21 691
Produits des participations	1 590	1 419	3 599	-26

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de 10 % au moins et valeur de marché / valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en mio de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	2 225,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	10,0	10,0	10,0	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	
ality SA, Köniz	Prestataire de services TIC	10,0	100,0	100,0	100,0	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

Aliénation partielle de 4,2 % des participations dans Jungfraubahn Holding AG ; gains de l'aliénation des participations : 32,9 millions de francs.

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année	Année de référence						Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Change-ments d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Transferts dans le fonds de rénovation	
Immeubles à l'usage propre de la banque	326 264	-144 678	181 586	3 891	18 292	-1 600	-2 138		-16 360	183 672
Autres immeubles	23 542	-12 018	11 524		295	-681			-180	10 959
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	148 055	-143 427	4 628		27 945		-13 494 ¹	3 609 ¹		22 688
Autres immobilisations corporelles	46 209	-33 936	12 273	-3 891	2 929		-4 434			6 877
Objets en « leasing » financier :										
- dont immeubles à usage propre de la banque										
- dont autres immeubles										
- dont autres immobilisations corporelles										
Total des immobilisations corporelles	544 070	-334 059	210 011		49 462	-2 281	-20 065	3 609	-16 540	224 196

¹ Au second semestre, la BCBE a ajusté la durée des amortissements des logiciels qu'elle a acquis et qui ont été développés par des tiers pour son propre compte ainsi que les coûts d'intégration de ceux-ci d'un an à trois ans (cf. Modification des principes comptables et d'évaluation). En conséquence, les chiffres de la colonne « Reprises » présentés au premier semestre 2023 étaient plus élevés, dès lors qu'il s'agissait d'amortissements calculés sur une période d'un an.

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	37 890			13 585
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant à l'actif en raison de l'existence de réserves de cotisations d'employeur				
Montant à l'actif en raison d'autres actifs relatifs aux institutions de prévoyance				
Impôts indirects ¹	533 291	23 340	846 070	3 659
Fonds de rénovation		12 607		11 988
Fonds de soutien BCBE		1 570		1 019
Autres	11 623	27 746	10 977	17 516
Total	582 803	65 263	857 048	47 768

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.**Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Liquidités, compte de garantie BNS mis en gage pour la garantie des dépôts (esisuisse)	98 977			
Créances sur les banques	8 368	3 561	20 300	12 350
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9 103 408	6 845 000	9 720 141	6 814 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	348 121	347 000	368 842	363 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	12 306		13 474	
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	258 843	45 141	260 209	57 149
Total des actifs nantis / cédés	9 830 022	7 240 702	10 382 966	7 246 498
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2023	31.12.2022
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	55 119	91 791
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

a) Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)

Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2022			2023	2022
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales						
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance ¹				20 695 ²	12 317	12 730
Plans de prévoyance avec excédent						
Plans de prévoyance avec insuffisance						
Institutions de prévoyance sans actifs propres				72	72	73

¹ Le taux de couverture totalise 120,1 % ; les réserves de fluctuation de valeur étaient, à l'instar de l'exercice précédent, inférieures à la valeur cible fixée.

² Versement unique de 8,4 millions de francs au titre de prime de prévoyance pour les années 2018 à 2022

c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE	1.1.2024	1.1.2023
Nombre de collaborateurs assurés	1 523	1 459
Nombre de retraités assurés	811	820
	31.12.2023	31.12.2022
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	1 122,5	1 051,4
Taux de couverture (en %)	120,2	113,0
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	16,5	11,1
Fonds libres (en % du patrimoine total)		
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,850	Emprunts subordonnés avec clause PONV ¹	2022	21.1.2032	21.1.2030	200 000

¹ Clause PONV = point of no viability / risque d'insolvabilité

	d'ici une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :		200 000		220 000		425 000	845 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,58	2024-2043	6 845 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	170 850		1 125					171 975
- dont provisions pour engagement possible (au sens de l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	20 490		-8 216					12 274
- dont provisions pour risques inhérents de défaillance	150 360		9 341					159 701
Provisions pour autres risques d'exploitation	62 600							62 600
Provisions de restructurations								
Autres provisions	16 459	-2 505			224	1 875	-131	15 921
Total des provisions	249 909	-2 505	1 125		224	1 875	-131	250 496
Réserves pour risques bancaires généraux ²	523 150					51 899	-10 165	564 885
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays	346 093	-11 459	-1 125	-28	734	49 885	-37 877	346 222
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	114 753	-11 459	8 216	-28	734	34 735	-32 877	114 073
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents	231 340		-9 341			15 150	-5 000	232 149

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance inhérents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

Capital social	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options
Membres du Conseil d'administration	2 800	228			2 800	237		
Membres des organes de direction	3 150	256			2 550	216		
Collaborateurs	22 798	4 020			22 320	3 711		
Total	28 748	4 505			27 670	4 163		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire des actions nominatives BCBE (cf. [Rapport de rémunération > Système de rémunération](#)).

Les collaborateurs ont la possibilité de participer au résultat de la banque. La participation au résultat est une prestation financière discrétionnaire de la BCBE. Seuls y ont droit les collaborateurs qui justifient d'un contrat de travail à durée indéterminée et non résilié au moment de versement. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale ainsi que les collaborateurs de la révision interne sont exclus du plan de participation. La participation au résultat est versée en espèces et/ou sous forme d'actions nominatives bloquées. Chaque année, les collaborateurs peuvent choisir entre les options suivantes pendant un délai de souscription défini : l'intégralité en espèces, l'intégralité en actions nominatives BCBE ou la moitié en espèces et l'autre en actions BCBE nominatives. Au niveau de fonction « F », la part d'actions nominatives BCBE, versées à titre de participation au résultat, est de 50 % au minimum et de 100 % au niveau « G ». Les conditions et la nature de la participation au résultat sont précisées dans le Règlement sur les rémunérations. Le niveau de fonction occupé au 31 décembre de l'exercice écoulé sert de référence pour déterminer l'étendue du droit de participation au résultat. Le droit de participation des collaborateurs travaillant à temps partiel est proportionnel à leur taux d'activité contractuel (date de référence : 31 décembre de l'exercice écoulé). Les collaborateurs entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice écoulé reçoivent une participation au résultat au *pro rata temporis*. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi à cet égard.

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription au premier semestre de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas cessible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est restreint durant le délai de blocage précité.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	162 467	103	4 845	1 558
Sociétés du groupe ²	7 020	610		12 024
Sociétés liées ³	70 795	71 376	74 082	64 472
Affaires d'organes ⁴	5 770	7 982	5 700	4 973
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Opérations hors bilan	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés liées	2 608	5 008
Affaires d'organes		50

Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2023		31.12.2022	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Réserves pour risques bancaires généraux	564 885	523 150
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	175 530	174 842
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 750 073	1 680 073
Propres parts du capital	-19 831	-13 215
Bénéfice reporté	827	683
Bénéfice	174 885	159 616
Total capital propre avant emploi du bénéfice	2 887 503	2 766 283
Proposition de l'emploi du bénéfice	-93 200	-89 472
Total capital propre après emploi du bénéfice	2 794 303	2 676 811

En vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice peuvent être remboursées aux actionnaires si celles-ci, après déduction du montant des pertes éventuelles, dépassent la moitié du capital-actions inscrit au registre du commerce. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 230,3 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2023		2022	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	59 196		83 254	
+ achats	56 204	234,97	42 069	217,06
- ventes	-29 710	223,97	-66 127	212,56
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-20 229	220,33	-51 005	211,54
= État au 31 décembre	85 690		59 196	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2023	31.12.2022
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée. Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants. La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Indications relatives aux banques dont les actions sont cotées en bourse (cf. art. 734d CO) (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération conforme aux art. 732 à 735c CO. Les informations détaillées telles qu'exigées par l'art. 734d CO sont fournies dans le rapport de rémunération.

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilité	Total
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	7 696 688	98 977 ¹						7 795 665
Créances sur les banques	100 230	1 016	22 390	10 000				133 637
Créances résultant d'opérations de financement de titres			36 308					36 308
Créances sur la clientèle	37 094	179 800	699 098	278 059	554 253	239 609		1 987 914
Créances hypothécaires	229 436	2 757 720	1 232 183	2 522 734	12 808 507	7 258 598		26 809 178
Opérations de négoce	8 463							8 463
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	26 878							26 878
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	151 762		74 454	56 987	788 997	1 277 239		2 349 440
Total	année de référence	8 250 551	3 037 513	2 064 435	2 867 780	14 151 757	8 775 447	39 147 482
	année précédente	9 041 694	1 317 283	1 862 132	3 491 351	14 074 284	8 804 809	38 591 823
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	52 825		124 927	5 000				182 751
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 600 000					1 600 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 687 057	13 275 564	1 325 692	425 243	256 064	88 000		27 057 621
Engagements résultant des opérations de négoce								
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	26 715							26 715
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			1 391	6 523	149 633	5 019		162 566
Emprunts et prêts des lettres de gage			170 000	442 000	2 941 000	4 137 000		7 690 000
Total	année de référence	11 766 596	13 275 564	3 222 010	878 766	3 346 697	4 230 019	36 719 653
	année précédente	13 845 398	12 703 988	1 899 427	611 111	2 990 844	4 521 675	36 572 443

¹ Les montants indiqués dans la colonne « Dénonçable » se réfèrent à des actifs mis en gage pour couvrir la moitié des engagements de paiement envers esisuisse en lien avec la garantie des dépôts.

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Actifs				
Liquidités	7 795 665		8 438 579	
Créances sur les banques	67 577	66 059	74 382	91 044
Créances résultant d'opérations de financement de titres		36 308	13 878	
Créances sur la clientèle	1 904 965	82 950	1 618 721	89 959
Créances hypothécaires	26 809 178		25 950 510	338
Opérations de négoce	8 463	0	7 211	288
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22 523	4 354	11 083	1 082
Immobilisations financières	2 232 421	117 018	2 186 506	108 241
Comptes de régularisation	37 840		29 033	
Participations	61 145	22	69 324	24
Immobilisations corporelles	224 196		210 011	
Autres actifs	582 803		857 048	
Total des actifs	39 746 777	306 712	39 466 288	290 975
	31.12.2023		31.12.2022	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Passifs				
Engagements envers les banques	176 931	5 820	279 018	2 947
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 500 000	100 000	1 225 000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 485 502	572 119	26 694 153	609 800
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	22 331	4 384	10 553	11 417
Obligations de caisse	162 566		80 555	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 690 000		7 659 000	
Comptes de régularisation	130 574		120 860	
Autres passifs	65 263		47 768	
Provisions	250 496		249 909	
Réserves pour risques bancaires généraux	564 885		523 150	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	175 530		174 842	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 750 073		1 680 073	
Propres parts du capital	-19 831		-13 215	
Bénéfice reporté	827		683	
Bénéfice	174 885		159 616	
Total des passifs	39 371 165	682 323	39 133 099	624 164

Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Actifs				
Europe	39 982 085	99,82	39 677 310	99,80
- Suisse	39 746 777	99,23	39 466 288	99,27
- Allemagne	112 767	0,28	120 399	0,30
- France	9 326	0,02	20 008	0,05
- Italie	76	0,00	195	0,00
- Autriche	5 283	0,01	648	0,00
- Liechtenstein	335	0,00	639	0,00
Amérique du Nord	63 632	0,16	74 716	0,19
Amérique centrale / Amérique du Sud	1	0,00	1	0,00
Asie / Océanie	6 306	0,02	3 498	0,01
Afrique	1 465	0,00	1 738	0,00
Total actifs	40 053 489	100,00	39 757 263	100,00

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Actifs					
Liquidités	7 789 840	5 055	337	433	7 795 665
Créances sur les banques	21 015	37 939	19 286	55 398	133 637
Créances résultant d'opérations de financement de titres		27 892	8 417		36 308
Créances sur la clientèle	1 710 693	234 917	39 516	2 788	1 987 914
Créances hypothécaires	26 809 178				26 809 178
Opérations de négoce	49	0	0	8 414	8 463
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	26 673	152	21	31	26 878
Immobilisations financières	2 269 415	32 234	39 196	8 595	2 349 440
Comptes de régularisation	37 840				37 840
Participations	61 145	0	22		61 167
Immobilisations corporelles	224 196				224 196
Autres actifs	582 771	32		0	582 803
Total des actifs bilantaires	39 532 815	338 220	106 794	75 659	40 053 489
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 175 646	633 034	446 084	98 798	2 353 562
Total des actifs	40 708 461	971 254	552 878	174 458	42 407 051
Passifs					
Engagements envers les banques	145 952	30 820	5 790	189	182 751
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 600 000				1 600 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 600 390	301 701	80 446	75 084	27 057 621
Engagements résultant d'opérations de négoce					
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	42	12 165	13 043	1 465	26 715
Obligations de caisse	162 566				162 566
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 690 000				7 690 000
Comptes de régularisation	130 574				130 574
Autres passifs	65 250	13			65 263
Provisions	250 496				250 496
Réserves pour risques bancaires généraux	564 885				564 885
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	175 530				175 530
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 750 073				1 750 073
Propres parts du capital	-19 831				-19 831
Bénéfice reporté	827				827
Bénéfice	174 885				174 885
Total des passifs bilantaires	39 532 772	344 699	99 280	76 737	40 053 489
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 145 290	647 989	464 013	96 270	2 353 562
Total des passifs	40 678 063	992 688	563 293	173 007	42 407 051
Position nette par monnaie	30 399	-21 434	-10 415	1 451	

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	177 622	159 899
Garanties de prestation de garantie et similaires	65 645	58 218
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels ¹	13 364	13 274
Total des engagements conditionnels	256 632	231 391
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles		

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2022.

Informations concernant le compte de résultat

Indication d'un produit de refinancement significatif au poste Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2023	2022
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	-7	14 220
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	2	662

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2023	2022
Appointements	110 822	114 934
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	4 547	5 687
Prestations sociales	22 496	23 778
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	7 101	4 676
Total Charges de personnel	140 420	143 387

¹ Les rémunérations en actions au 31 décembre 2022 ont été calculées sur la base d'hypothèses concernant les droits de souscription exercés. Le nouveau modèle de rémunération étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, aucune valeur empirique n'était alors disponible au sujet de la participation au résultat 2022. Il a été supposé que 75 % des droits de souscription seraient exercés. Les valeurs des exercices 2022 et 2023 ont été calculées sur la base du nouveau modèle de rémunération, si bien qu'une comparaison peut être établie entre celles-ci au 31 décembre 2023.

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2023	2022
Coût des locaux	7 443	7 303
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	70 470	65 337
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 070	1 001
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a, ch. 2 CO)	794	741
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	730	637
- dont pour d'autres prestations de service	64	103
Autres charges d'exploitation	34 164	37 121
Total Autres charges d'exploitation	113 942	111 504

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2023	2022
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Constitution / dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	-11 341	11 151
Constitution / dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	-667	-123
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette / constitution nette d'autres provisions	-1 744	5 621
Dissolution nette / constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation		
Charges / produits extraordinaires		
Cession partielle / réduction de la valeur nominale d'une participation	32 881	524
Bénéfice résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	332	
Perte résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	-511	-228
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour amortissements extraordinaires pour l'infrastructure informatique		22 681
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	8 995	10 638
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	1 169	9 670
Dissolution pour divers		3 978
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI		3 912
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-51 899	-32 063

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2023	2022
Charges pour impôts courants	55 000	29 900
Taux d'imposition moyen (en %)	23,0	17,5

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2023	2022
Bénéfice	174 885 268	159 616 023
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	18,8	17,1
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	18,3	16,7
Droits de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré sur la période des titres de participation	9 320 000	9 320 000
Nombre moyen de titres détenus pour propre compte	-60 374	-60 359
Total non dilué des droits de participation	9 259 626	9 259 641
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Moyenne pondérée des droits de participation pour le calcul du résultat dilué par titre de participation	9 509 626	9 509 641
Résultat par droit de participation		
Résultat non dilué	18,9	17,2
Résultat dilué	18,4	16,8

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement. Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE. En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires. Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports / retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais / retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2023 :

(en milliers de CHF)

	31.12.2023	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2022
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	40 795 339	1 060 803	747 787	38 986 749
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 241 866	671 604	537 611	17 032 651

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2023	2022
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice annuel après impôts	174 885	159 616
+ Amortissements	36 648	64 795
+ Constitution de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	69 881	45 115
Constitutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications)	17 024	11 970
Régularisation d'intérêts compromis	958	1 082
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	51 899	32 063
- Dissolutions / utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-27 429	-83 493
Dissolutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications ni reports)	-3 273	-28 620
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-1 169	-9 670
Utilisation conforme à l'objectif de réduction des risques relatifs aux TI		-3 912
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissement extraordinaire de l'infrastructure informatique		-22 681
Diverses utilisations conformes à l'objectif	-28	-3 978
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires / de fonds de rénovation	-8 995	-10 638
Utilisations conformes à l'objectif	-13 964	-3 994
+ Constitution de régularisations	8 211	9 440
- Dissolution de régularisations	-7 789	-17 488
= Cash-flow (financement interne)	254 408	177 985
+ Désinvestissements	7 382	5 972
- Investissements	-50 027	-65 899
+ Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation		
= Free cash-flow	211 763	118 058

Le free cash-flow en 2023, de 211,8 millions de francs (cumulés de 2021 à 2023 : 428,7 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 388 199 + produits compromis 734) / somme moyenne du bilan 40 576 835 = 0,96 %
Free cash-flow	Le free cash-flow est un indicateur clé de performance (<i>key performance index</i> [KPI]) utilisé dans le cadre du contrôle de la stratégie. Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise est en mesure - de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ; - de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ; - de respecter ses engagements de paiement ; et - de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat. Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ». Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques. Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).	c.f. tableau Free cash-flow
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels)	Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il sert à calculer le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, les amortissements extraordinaires et les dotations exceptionnelles au fonds de rénovation.	Résultat opérationnel 238 918 + variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 11 749 - résultat des aliénations d'immobilisations financières 12 798 + amortissements extraordinaires 105 + dotations exceptionnelles au fonds de rénovation 8 890 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de rénovation 246 864
Avoirs administrés de la clientèle	En vertu de l'art. 32, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 113 à 176) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

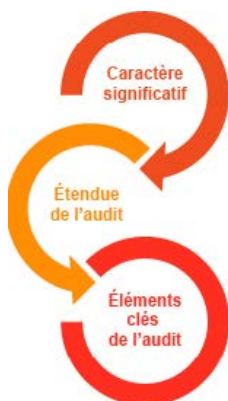
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 13.6 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 13.6 millions
Point de référence	Résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.	Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle:
Etant donné que les prêts à la clientèle (71.9 % ou CHF 28'797.1 millions contre 69.6 % resp. CHF 27'659.5 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.	• <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégrité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits • <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences. • <i>Versement des crédits</i> Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé. • <i>Surveillance des crédits</i> Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la
Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants:	
• Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur. • Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le	

Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.

- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance inhérents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels pages 122, 123 et 143 à 146 du rapport de gestion.

détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement.

- *Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les «créances avec continuation de la relation de crédit» ainsi que les «créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation)» a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages:

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la méthodologie d'estimation des corrections de valeur pour les créances compromises (créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur sur les créances non compromises relatives aux risques inhérents de défaillance, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la société ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Valentin Studer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur agréé

Berne, le 27 février 2024

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Somme du bilan	40 053	39 757
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 242	17 033
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	28 797	27 660
- dont créances hypothécaires	26 809	25 951
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 058	27 304
Obligations de caisse	163	81
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 690	7 659
Réserves pour risques bancaires généraux	565	523
Capital social	186	186
Capital propre	2 794 ¹	2 677
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III ² (en %)	19,6	19,4
Ratio de levier (en %)	6,7	6,5
Free cash-flow	211,8	118,1
	2023	2022
Bénéfice	174,9	159,6
Distribution de dividende	93,2 ³	89,5
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	82,0 ³	70,0
	31.12.2023	31.12.2022
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 165	1 146
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	966	940
Nombre de sites	73	76
Contributions aux pouvoirs publics (en millions de CHF)		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	55,0	29,9
Dividende versé au canton	48,0 ³	46,1

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

